

Avis aux artistes
de la région! P.14



La rentrée des loisirs
P.15



Ensemble,
gérons mieux
nos déchets



1^{er} janvier 2011 :
Passage du sac
aux conteneurs!

Dans notre numéro « Été 2010 », nous annoncions, pour ceux qui ne le savaient déjà, le changement de collecte des déchets au 1er janvier 2011.

Tous les habitants de Nandrin, Saint-Séverin et Villers-le-Temple ont été invités aux séances d'information organisées ces 14, 15 et 16 septembre.

Pour compléter ces séances, et préparer au mieux cette transition, nous avons préparé pour vous un dossier complet et une série d'actions qui vous permettront de démarrer votre nouvelle collecte sans encombre.



Suite page 20 à 24



Memento téléphonique

Maison communale	085/51.94.90
Nandrin santé	04/372.11.20
Parc à conteneurs	04/372.07.29
Poste de Nandrin	085/51.96.65
École com. de Villers	085/51.12.33
École com. de St.-Séverin	04/371.41.35
École St.-Martin	085/51.21.28
CCA Nandrin	0479/65.04.26
Police de proximité	085/51.27.10
Zone de police Condroz	085/41.03.30
Police «Urgent»	101
Pompiers de Huy	085/27.10.00
Croix Rouge	04/383.64.36

CPAS

Central	085/27.44.60
Services administratifs	085/27.44.61
Fax	085/51.26.81
Service maintien domicile	085/27.44.64
Service social	085/27.44.63
Service guidance budget	085/27.44.65
Consultations ONE	085/27.44.69
Les canailloux (crèche)	085/27.44.68
Responsable de la crèche	085/27.44.62
Candidat réfugié politique	085/27.44.62

Vos Élus à votre service

NANDRIN Joseph 085/51.94.95
Bourgmestre.
j.nandrin@nandrin.be

LEMMENS Michel 085/51.35.91
Finances, travaux publics, urbanisme, personnel, eau, eaux usées et déchets.
michel.lemmens@nandrin.be

VAESSEN Sophie 085/51.94.95
Famille, jeunesse, participation, santé, mobilité et agriculture.
sophie.vaessen@nandrin.be

RAMELOT Benoît 085/51.94.95
Classes moyennes, commerce, économie, PME, culture, sports, infrastructures sportives, loisirs et tourisme.
benoit.ramelot@nandrin.be

POLLAIN Daniel 0473/71.39.56
Enseignement, aménagement du territoire, écologie, environnement, logement, relations publiques, communication.
daniel.pollain@nandrin.be

MOTTET Guy 0477/99.04.64
Président du CPAS de Nandrin
En charge de l'accueil extrascolaire et des aînés.
guy.mottet@nandrin.be

État civil automne 2010

Naissances

DUMONT Chiara	28/05/2010
JANSEN Zazie	28/05/2010
LEMAÎTRE Lana	03/06/2010
PETIT Lilou	15/06/2010
PACKU Thomas	18/06/2010
VERDENET Maëlle	23/06/2010
NOEL Laura	20/06/2010
VIROUX Elise	30/06/2010
FRERE Amina	12/07/2010
SANTE Audrey	23/07/2010
GREGOIRE Leni	24/07/2010
COLLIGNON Tom	06/08/2010
BRABANT Léon	07/08/2010
MARTIN Clémence	14/08/2010
GOFFIOUL Julie	19/08/2010
LOZINA Lea	06/08/2010

Mariages

BULTOT Cédric & ISERENTANT Julie	19/06/2010
LOMBARDO Giuseppe & THOMAS Isabelle	26/06/2010
GRAULICH Hugues & COUNET Aurélie	03/07/2010
DEVILLE Christian & BOSCH Virginie	10/07/2010
ASTOLFI Damien & WARKIN Delphine	31/07/2010
EXPOSITO MENENDEZ José & PFUMFEL Marga	21/08/2010
COLEMONTS Ludwig & DE ZUTTER Stephanie	28/08/2010
THOMAS William & DUMOULIN Rose	28/08/2010
MBAYE Papa & RULOT Delphine	11/09/2010
ETIENNE Paul & SERVAES Alexandre	11/09/2010

Décès

MOISE Germaine	11/06/2010
DUBOIS Paula	16/06/2010
JEDOUL Jean	28/06/2010
DEGHAYE Julien	04/07/2010
MASY Chantal	11/07/2010
NINANE Joseph	19/07/2010
SUSIGAN MARIA	17/07/2010
WINANT Sandrine	23/07/2010
DARGENT Christiane	23/07/2010
LACAILLE Georgette	02/08/2010
DELFOSSÉ Marie-Thérèse	05/08/2010
BYLOOS Louise	07/08/2010
PETIT Paulette	08/08/2010
WIELANDTS Maxime	21/08/2010
NULENS Helena	31/08/2010
PETIT Simonne	04/09/2010
MAQUET Amélie	05/09/2010

Test sirènes



Ces tests auront lieu le 7 octobre 2010.

A cette date, les sirènes seront actionnées entre 8h45 et 10h15.

Au moment de l'essai, la sirène diffusera un signal d'alerte NBC (nucléaire, biologique, chimique). Il s'agit d'un son modulé strident qui est répété après une brève interruption. Un message parlé «Signal d'essai» sera ensuite diffusé par les haut-parleurs de la sirène. (Au-delà de 500m les « messages parlés » sont difficilement audibles. Des moyens alternatifs sont en cours de développement pour pallier ce problème).

Toutes les informations utiles sur le réseau d'alerte des sirènes de la Sécurité civile sont reprises sur le site Internet :

www.centredecrise.be

À l'occasion de ces essais, vous pouvez faire part de vos observations via l'adresse e-mail suivante : **alerte@ibz.fgov.be** ou **0800-94.133**

CENTRE ANTIPOISONS

Fondation d'utilité publique

En Belgique,
appelez gratuitement
le 070/245.245
Un médecin vous répond
7 jours sur 7, 24 heures sur 24

Sommaire

Memento téléphonique	
État civil	
Infos Citoyens	
Le mot du Bourgmestre	2 & 3
Écoles et jeunesse	4 à 6
Santé	7 & 8
Social	9 à 11
Journées du patrimoine	12
Culture	14
Agenda	15
Cela s'est passé près de chez vous	16
Patrimoine	18
Travaux	17
Environnement	19
Dossier déchets / poubelles / recyclage	20 à 24

Le mot du Bourgmestre



Les années se suivent, mais ne ressemblent pas ! Quoique... Il est de ces moments qui rythment les saisons. Le 1er septembre n'échappe pas à la traditionnelle rentrée, d'une part pour les plus petits, mais aussi pour les parents et les séniors.

Plus de 300 enfants ont rejoint les écoles communales de Villers-le-Temple et Saint-Séverin. Ils étaient accueillis dans leur école respective par un petit déjeuner organisé par le comité scolaire et l'association des parents. Un premier jour souvent chargé d'émotions ; rencontres, découvertes et retrouvailles avec les amis et les professeurs.

Pour les plus grands, c'est au travers des nombreux clubs et associations qui œuvrent dans notre commune que se traduit la rentrée. Les activités proposées devraient pouvoir en contenter plus d'un : sports pour tous, expressions artistiques en tous genres, apprentissage des langues, loisirs de plein air, etc.

Les chantiers pour leur part n'ont pas attendu la rentrée. Les rues de la Croix André, de Rotheux, Chemin de Sotrez, Favence, des Houssales, El Rowe, de la Hallette, de la Forge et Clémodeau ont reçu la pose d'un nouveau revêtement et d'un traitement de surface après raclage. Des travaux de voiries conséquents certes, mais bien utiles au vu du dernier hiver et en préparation de celui à venir.

Pour favoriser le développement durable, le chantier « énergie » se poursuit également. Entamé il y a quelques mois lors du placement des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'espace des Templiers à Villers-Le-Temple, c'est au tour des châssis de portes et fenêtres à être remplacés. D'abord ceux des écoles pendant les congés scolaires, et maintenant ceux des nos bâtiments administratifs et polyvalents du centre de Nandrin. Afin d'affiner encore notre gestion énergétique, un système domotique de sondes de régulation de chauffage a été placé dans les deux écoles, la bibliothèque, les salles Sprumont - Philippe, la salle de mariage et les locaux attenants. Cette installation a été subsidiée à près de 90%.

Sur le plan social, le logement de transit rue Sylvain Gouverneur, face à la poste, est fin prêt à recevoir ses occupants, il s'agira de familles en situation de difficultés temporaires qui pourront y trouver tout le confort nécessaire d'une habitation moderne, dans l'attente de résoudre leur situation.

Le Groupe d'Action Locale Pays des Condruses (GAL) dont fait partie Nandrin a mis sur pied, ou devrais-je dire sur roues, un service de transport social accessible à tous les habitants de notre commune. (voir page 11)

Je ne pourrai clôturer ce billet sans vous parler du changement de collecte des déchets au 1 janvier 2011. Un dossier spécial est consacré au sujet de la page 20 à 24 de ce Carrefour, vous y trouverez les prévisions de la future redevance, les explications de ce changement, les trucs et astuces à adopter pour la bonne gestion de vos poubelles, et surtout une série d'actions et d'informations destinées à vivre cette transition tout en douceur.

Toute l'équipe communale est à votre disposition et vous souhaite une excellente rentrée.

Joseph NANDRIN
Votre Bourgmestre.

DON DE SANG, DON DE VIE

NEUVILLE EN CONDRUZ

Ecole communale
rue Ry Chera
mercredi 15/12/2010
de 17h00 à 19h30



NANDRIN Ecole St Martin

rue de la Rolée 4
jeudi, 23/09, 23/12/2010
de 16h00 à 19h00

QUI PEUT DONNER DU SANG ?

Toute personne âgée de 18 à 65 ans, et en bonne santé, peut donner son sang. Avant chaque don, le médecin vérifie que le donneur est en condition pour donner du sang.

Pour plus d'informations sur le don de sang et les centres de collectes proches de chez vous, surfez sur www.transfusion.be ou contactez-nous gratuitement au 0800 92 245



CROIX-ROUGE
de Belgique

Avis Cimetières

RENOUVELLEMENT DE CONCESSIONS

En application des articles L.1232-1 à L.1232-31 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation sur les funérailles et sépultures, le renouvellement de concessions n'est pas automatique.

Nous vous informons que suite à l'entrée en vigueur du décret du 06 mars 2009 certaines concessions accordées à perpétuité arriveront à échéance le 31/12/2010. Sont concernées :

- Les anciennes concessions à perpétuité octroyées avant le 31/12/1925 et qui n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement pour 50 ans à la demande de toute personne intéressée au plus tard le 31/12/1975 ;
- Les anciennes concessions à perpétuité octroyées après le 31/12/1925 et qui n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement par toute personne intéressée dans le délai de 2 ans qui a pris cours à l'expiration de la cinquantième année de la concession.

Ces concessions peuvent cependant faire l'objet d'un renouvellement gratuit pour une durée de 30 ans.

Pour tout renseignement et/ou demande de renouvellement, nous vous prions de bien vouloir vous adresser à l'Administration Communale de Nandrin, Place Ovide Musin n°3, au 085/51.94.90
Madame Arlette GODEFROID
085/51.94.70
Monsieur Philippe DEVILLERS.

La publication « Carrefour » trimestriel est le bulletin communal de la Commune de Nandrin, éditée à 2500 exemplaires et distribuée par la Poste dans 2390 boîtes aux lettres. Bureau de dépôt : Nandrin N° d'agrégation : P401092
Éditeur responsable :
Administration communale de Nandrin.
Place Ovide Musin 1 - 4500 Nandrin

Comité de rédaction :
Joseph Nandrin, Bourgmestre
Daniel Pollain, Échevin
Pierre Jamaigne,
Secrétaire communal
Olivier Hermia, Info conseiller.
085/51.94.78
communication@nandrin.be



École communale & Jeunesse

1er septembre 2010,
le grand jour!



Des cartables bien chargés.

C'est un peu plus de 300 enfants du maternel et du primaire que l'école communale de Nandrin (implantation de Saint-Séverin et Villers-le-Temple) accueillait ce 1er septembre 2010. Le comité scolaire et l'association des parents ont profité de cette rentrée pour organiser le petit-déjeuner parents - enfants - enseignants. C'était l'occasion pour certains de fêter les retrouvailles, et pour d'autres, faire connaissance avec leur nouvelle école et les professeurs.

Des écoles qui auront bien profité des congés, puisqu'elles ont subi leur lifting d'été, coups de pinceau et rafraîchissement obligatoire. Mais ce n'est pas tout, de tout nouveaux châssis ont été placés, un système de régulation de chauffage plus adapté et des marquages au sol dans les cours pour l'organisation des jeux pendant les moments de détente. Des travaux à venir également : les abords seront marqués et aménagés pour plus de sécurité après la réparation des voiries, et des nouveaux préaux pour les deux écoles (qui finaliseront le « dossier cours » à Villers).

L'encadrement d'accueil a été renforcé par l'arrivée de puéricultrices supplémentaires dans les 2 implantations. Ce renfort vient à point pour amener les enfants à plus d'autonomie, et pour prêter une attention toute particulière aux tout-petits (repas et collations, siestes, etc.)



Retrouvailles et découvertes au petit-déjeuner de la rentrée pour plus de 300 enfants accompagnés de leurs parents.

AGENDA

Le comité scolaire de l'implantation de Villers-le-Temple vous invite à son souper annuel le samedi 16 octobre.

Informations et réservations
au 085/511233
ou sur ecolenandrin@efcn.be

Des projets pour toute l'année.

Une nouvelle année scolaire qui commence, c'est aussi la mise en place de toute une série de projets : les grandes sorties des plus petits, une nuit à l'Atomium pour les premières primaires, un séjour « dessine-moi un portrait » en deuxième année à Ovifat, les classes vertes à Wellin pour les troisièmes, les classes de mer à Cancale (Bretagne) pour les quatrièmes, les classes de ville à Bruxelles en cinquième et les classes de neige en sixième année.

En plus des classes de dépaysement, des projets de classes verront le jour à l'initiative des élèves et de leurs enseignants. L'intérêt de ces projets : s'ouvrir au monde, développer la confiance en soi et la vie en groupe, et donner du sens aux apprentissages.

Garderies en activités & stages d'été



La CCA recevait les journalistes de la RTBF ce lundi 30 août.

Notre organisation d'accueil temps libre a été particulièrement remarquée par l'émission « Au quotidien » diffusée ce 30 août pour l'organisation exceptionnelle de ses garderies des 30 & 31 août.

Le reportage soulignait la rareté et l'intérêt de l'organisation des garderies à cette période de pré-rentrée, d'autant qu'elles s'organisaient dans le prolongement des 2 mois d'activités intenses de notre CCA.

A voir sur notre site :

www.nandrin.be/video/cca30092010.htm





Fin d'année scolaire « en musique »

C'est sous un soleil éclatant que se sont déroulées les trois journées de la fête de fin d'année dans notre école.

Le samedi, lors de la fancy-fair, c'est la musique qui fut mise à l'honneur par et pour les élèves : animation de Djembé, concours de jeunes talents «très talentueux» (chants, guitare, flûte, piano et batterie). Après 2 anciennes élèves devenues flûtistes, Mélanie Duchesne, elle aussi ancienne de l'école, nous présenta quelques chansons de son futur album. Ensuite, la Chorale des enfants puis tous les élèves de l'école entonnèrent quelques jolis chants appris pour la circonstance. Durant le « souper barbecue »

proposé par le Comité des parents, le groupe «En vers...» anima de manière agréable ce moment convivial avec quelques beaux exemples de la chanson française. La soirée se termina à la Cave à bières avec une animation Karaoke des plus amusantes. Bref, une « Faites de la musique ! » grandiose tout au long de la journée.

Début d'année scolaire « en projets »

Ce 1er septembre, les enseignants ont invité les parents et les enfants à un « grand petit déjeuner familial ». Une belle occasion de rencontre après les grandes vacances et aussi une manière de mettre à

l'honneur l'importance d'un repas sain et équilibré dès le matin.

Ensuite, la direction et le Comité des parents ont présenté, lors d'une assemblée générale, les différents projets que nous vivrons ensemble cette année : classes de dépaysement à la ferme, à la mer, à la campagne ou en Suisse, moments de rencontre conviviaux comme le souper, le marché de Noël, le Carnaval, le jogging et la fancy-fair, un nouveau projet européen Comenius qui mettra l'accent sur l'importance de la sauvegarde de l'eau, un potager pédagogique à réaliser en maternelle, un tri des déchets encore amélioré ... et encore bien d'autres activités initiées par les enseignants pour leurs élèves. Nous ne manquerons pas de vous relater tout cela sur notre site Internet : www.saintmartinnandrin.be.

Le billet Infor Jeunes Une deuxième rhéto à l'étranger!



La découverte d'une contrée lointaine te fait envie ! Parler une langue étrangère te semble être un plus dans ton apprentissage et faire l'expérience d'une autre culture te paraît la meilleure façon pour y arriver ! Cela est possible

grâce à certaines associations qui te permettent de partir un an à l'étranger et de vivre comme un jeune de là-bas.

En quoi cela consiste ?

Le principe est simple : Tu vis au sein d'une famille volontaire d'un pays que tu as choisi et tu suis les cours dans une école locale pendant une année ou un semestre scolaire. Tu as ainsi l'opportunité de découvrir les coutumes, la vie quotidienne et la langue de ton pays d'accueil. Différentes formules te sont proposées : passer une année ou un semestre scolaire dans un pays, deux semestres dans des pays différents ou encore un séjour de plus courte durée.

Où et à quel prix ?

De nombreuses destinations sont proposées en Europe, Amérique, Asie, Océanie ou Afrique. Ton choix se basera évidemment sur la langue que

tu as envie d'apprendre mais aussi sur la culture qui t'intéresse.

Le coût de ce séjour n'est pas forcément en fonction de la distance du pays choisi. Le prix dépendra de l'organisme et de la formule choisie. Partir une année est souvent plus avantageux qu'un semestre.

Sache aussi, que tu peux diminuer ce coût si ta famille accueille en contrepartie un étudiant étranger. Les associations dispensent des bourses pour certains candidats qu'ils choisissent selon leurs critères.

De nombreux organismes sont également agréés par le FOREM dans le cadre du volet langues du plan Marshall : dans ce cas, tu peux bénéficier, sous certaines conditions, d'une bourse d'immersion linguistique.

Comment s'inscrire ?

Si tu désires tenter cette expérience, prends contact avec l'une des associations qui organisent ce genre de voyage (voir ci-dessous). Pour organiser un tel séjour, il faut du temps !

Les dates de sélection peuvent varier d'un organisme à l'autre. Si tu désires



partir pour l'année scolaire 2011-2012, tu peux t'inscrire dès le mois de septembre 2010.

Ta pré-inscription réalisée, l'association procédera à une sélection spécifique des candidatures. Tu auras un entretien individuel afin de déterminer tes motivations et tes objectifs.

Pour t'aider à préparer ton envol, l'association organise des journées de préparation. En général, ton départ sera prévu au mois de juillet/août ou janvier/février. Une fois sur place, tout est prévu pour ta sécurité, ton confort et tu seras suivi régulièrement par l'association tout au long de ton séjour.

Allocations familiales et assurances

Avant ton départ, tu devras te procurer les formulaires adéquats qui te permettront d'obtenir le remboursement des soins de santé mais normalement tu restes couvert par la mutuelle de tes parents. La majorité des organismes proposent une assurance complète, dans le cas contraire, ils t'informeront des formalités à accomplir. Durant toute la période du séjour, s'il s'agit d'un programme scolaire, tu conserves automatiquement ton statut d'étudiant et tes allocations familiales.

Pour les adresses utiles, contacte INFOR JEUNES HUY ASBL
quai Dautrebande 7 à 4500 HUY
Tél. 085/21.57.71
e-mail : huy@inforjeunes.be
permanences : du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00



« Rendez-vous estival avec les jeunes Nandrinois » 20 juillet 2010

Ils n'étaient peut-être pas bien nombreux... Mais ils étaient là ! Certains s'étant déjà aperçus, d'autres venant jeter un oeil, et tous, avec leur touche personnelle pour un temps d'échange, de jeux, d'envies et de détente autour d'un simple barbecue.

Les jeunes issus de divers villages de Nandrin (Villers, Yernée, Fraineux, St-Severin) étaient donc au rendez-vous les têtes remplies d'idées pour de futurs projets.

Les projets, parlons-en ! L'envie tout d'abord très simple de récidiver un moment de convivialité propice à la rencontre (nature, jeux, rires, braisades, ...).

Mais pas seulement ! La volonté également de se revoir pour dessiner une idée pleine d'enthousiasme : la création d'un « terrain » d'aventures familiales non loin de la Rochette dans un esprit de partage, d'entraide et d'ouverture à toute la population de la commune. Y arriveront-ils ? ... En tout cas, ils ont déjà pensé à plus loin pour construire ce projet, mais « chuutt... » si vous voulez en savoir davantage et nous y aider, n'hésitez pas à nous rejoindre!

Le rendez-vous suivant était le mercredi 15 septembre vers 14h00 à l'Espace jeune place Arthur Botty avec les jeunes des étés solidaires.

Jérôme, Anaïs, Florence, Emilie, Therry, Estelle,....et les autres!

Plus d'informations : Renaud Wayens, éducateur sur Nandrin pour Plan de Cohésion Sociale du Condroz - 0474/77.46.42 - www.pcs-condroz.be.

Bonne rentrée à toutes et tous !

Chouette !!! Une journée avec toute la famille ...

Cet été, le Plan de Cohésion Sociale du Condroz proposait plusieurs sorties à destination de toute la famille. Le concept est simple : tout le monde est le bienvenu pour partager l'activité : « Mon père, ma mère, mes frères et mes sœurs, ... ». Les sorties sont accessibles à toute personne faisant partie des communes de Anthignes, Clavier, Hamoir, Nandrin et Tinlot.

Les sorties se sont très bien déroulées et la bonne humeur était de la partie !

Les sorties familiales sont organisées pendant les vacances scolaires.

Restez donc attentifs à ces périodes !

Les sorties des grandes vacances : Bobbejanland, Descente de la Lesse en kayak, visite d'un skateparc, parc aquatique « Aquamosa Gulpen ».

Plus d'informations :

www.pcs-condroz.be



Connais-tu la journée « Place aux Enfants »

C'est une journée qui est organisée pour les jeunes, de 8 à 12 ans, de la commune de Nandrin ou qui sont inscrits dans l'une de ses deux écoles.

Durant cette journée le monde des adultes te sera accessible grâce à la profession ou à la passion des « Hôtes d'un jour ».

Tu pourras observer les activités proposées mais surtout y participer, poser des questions, donner ton avis...

**RETIENS LA DATE :
LE SAMEDI 16 OCTOBRE 2010**

**A la salle :
la Nandrinoise**

Tu recevras prochainement dans ta boîte aux lettres une brochure qui te donnera une vue d'ensemble de toutes les activités.

Alors inscris-toi vite !

Info : 085/51.94.78





Santé à l'école

La rentrée de septembre est l'occasion de renforcer la lutte contre les maladies contagieuses à l'école. Les parents ne sont pas toujours conscients de l'importance pour la santé de tous, de maintenir leur enfant malade éloigné de ses condisciples pendant une période parfois perçue comme très longue. C'est pourquoi, un folder a été créé par la Province de Liège à destination des parents d'élèves, des enseignants ainsi qu'aux pouvoirs organisateurs et est distribué en 1ère maternelle et 1ère secondaire pour mieux faire comprendre l'importance de prévenir le Service PSE en cas de maladies transmissibles à déclaration obligatoire.

Pour pouvoir mettre en oeuvre des mesures prophylactiques en cas de maladies transmissibles dans les écoles, le médecin responsable du Service PSE doit être tenu au courant des maladies qui surviennent chez les élèves. Les mesures que le médecin responsable du service PSE doit envisager sont directement liées au type de maladie incriminé.

Ces mesures sont des mesures générales d'hygiène et des mesures qui s'adressent à l'élève malade et/ou aux élèves ayant eu un contact régulier avec lui.

En fonction du degré d'urgence et/ou du nombre de malades recensés dans un établissement scolaire, on distingue deux catégories de maladies pour lesquels le médecin scolaire doit être averti. (voir liste) ▼

Vacciner son enfant est-il obligatoire dans un milieu d'accueil ?



Choisir de placer son enfant dans un milieu d'accueil, c'est choisir de le placer dans une collectivité, avec les obligations qui en découlent. Certaines maladies sont en effet transmissibles au sein d'une collectivité. Si votre enfant fréquente une crèche ou tout autre milieu d'accueil agréé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), il vous sera donc demandé de le vacciner contre certaines maladies. L'ONE entend ainsi **protéger la collectivité**, certains enfants ne pouvant être vaccinés pour des raisons médicales.

Cette obligation de vacciner votre enfant est inscrite dans le Règlement d'ordre intérieur (lequel se base sur l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil) qu'il vous est demandé de signer pour accord lors de l'inscription de votre enfant dans un milieu d'accueil : « **Les parents s'engagent à faire vacciner leur enfant** ou à donner l'autorisation au médecin de la consultation pour enfants de l'ONE de pratiquer les vaccinations, selon le schéma que l'Office préconise conformément à celui élaboré par la Communauté française ».

Selon le Règlement d'ordre intérieur :

- Les **vaccins obligatoires** sont ceux contre la poliomyélite, la diphtérie, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae de type b, la rougeole, la rubéole et les oreillons. Pour rappel, le vaccin contre la diphtérie est toujours associé au vaccin contre le tétanos.
- Les **vaccins fortement recommandés** sont ceux contre la méningite à méningocoques C et l'hépatite B.

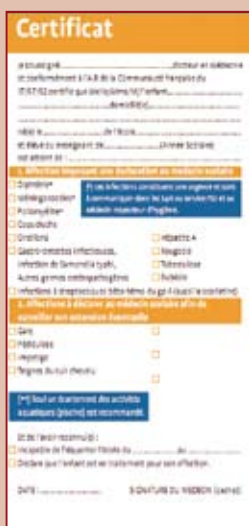
Le Règlement d'ordre intérieur d'un milieu d'accueil précise les droits et obligations réciproques des parents et du milieu d'accueil. Le signer, c'est en accepter les modalités. Si vous refusez de le signer, vous renoncez à placer votre enfant au sein de cette collectivité. « L'état vaccinal de votre enfant sera contrôlé régulièrement, notamment à l'entrée, à 9 mois et 18 mois. L'enfant pourra être exclu du milieu d'accueil en cas de non-respect de cette obligation ou de retard important dans le calendrier vaccinal. »

Vous pouvez aussi consulter le site de l'ONE : www.one.be ◀

Vous cherchez un lieu d'accueil familial et ... professionnel pour les premiers pas de vos bambins ?



Notre maison d'enfants
« **Les CANAILLOUX** »,
les accueille de 7h30' à 18h00',
dans un cadre verdoyant.
Pour un renseignement ou une visite,
contactez le CPAS de Nandrin
au 085/27 44 60



Un certificat médical spécifique a été créé; il reprend toutes les maladies transmissibles à déclaration obligatoire. Le document est disponible auprès de la direction de l'école. Ce certificat ne dispense pas de fournir tout autre document qui serait demandé par l'école.

Affections imposant une déclaration au médecin inspecteur d'hygiène de la Communauté française par le médecin scolaire responsable de l'école pour chacune des affections suivantes :

- DIPHTERIE (urgence sanitaire*)
- MENINGOCOCCIES (urgence sanitaire*)
- POLIOMYELITE (urgence sanitaire*)
- HEPATITE A
- INFECTIONS A STREPTOCOQUES BETA--HEMOLYTIQUES DU GROUPE A (y compris la scarlatine)
- TUBERCULOSE
- RUBEOLE
- GASTRO-ENTERITES INFECTIEUSES
- COQUELUCHÉ
- OREILLONS
- ROUGEOLE

Affections à déclarer au médecin inspecteur d'hygiène de la Communauté française par le médecin scolaire responsable de l'école en cas d'extension à **caractère épidémique** (plusieurs cas) pour chacune des affections suivantes :

- GALE
 - IMPETIGO
 - MOLLUSCUM CONTAGIOSUM**
 - TEIGNES DU CUIR CHEVELU
 - PEDICULOSE
 - VERRUES PLANTAIRES ET ATHLET FOOT**
 - VARICELLE - ZONA
- (*) Médecin inspecteur d'hygiène pour la Province de Liège doit être prévenu dans les 24 heures soit par le médecin traitant, soit par la clinique, soit par le médecin scolaire.
(**) Seul un écartement des activités aquatiques (piscine) est recommandé.



journée mondiale du diabète

14 Novembre

La Journée Mondiale du Diabète, organisée par la Fédération Internationale du Diabète (FID) et soutenue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), est la plus importante campagne mondiale de sensibilisation au diabète. Elle a été lancée en 1991 comme réponse à l'escalade de l'incidence du diabète dans le monde. Depuis, elle a gagné en popularité et rassemble désormais des millions de personnes dans le monde entier, dont les leaders d'opinion, les professionnels et prestataires de soins de santé, les médias, les personnes atteintes de diabète, et le grand public.

La Journée Mondiale du Diabète est célébrée chaque année le 14 Novembre. Cette date a été choisie car c'est l'anniversaire de Frederick Banting qui, avec Charles Best, a le premier développé la théorie à l'origine de la découverte de l'insuline en 1922.

COMPRENDRE LE DIABETE ET EN CONNAITRE LES SIGNES PRECURSEURS

- envie fréquente d'uriner
- perte de poids
- manque d'énergie
- soif excessive

Le diabète peut toucher tout le monde. S'il n'est pas traité, il peut être mortel.

Si vous présentez ces signes, consultez un médecin. Ces signes peuvent être légers ou absents pour le diabète de type 2.

Voyez tous les signes précurseurs sur www.worlddiabetesday.org

International Diabetes Federation | www.worlddiabetesday.org | World Health Organization

Chaque année la Journée Mondiale du Diabète est centrée sur une idée maîtresse, un thème qui fait l'objet d'une attention particulière. Les thèmes abordés dans le passé incluent le diabète et les droits de l'homme, les coûts du diabète, et le diabète et les modes de vie. Depuis 2001 une attention toute particulière a été consacrée aux complications du diabète affectant les reins, le coeur et les yeux. Le thème qui a été choisi pour la période 2009 - 2010 est celui de l'Éducation et de la Prévention. Le slogan de la campagne 2010 est « Maîtrisons le diabète, maintenant ».

www.diabete-abd.be

Don d'organes, Euthanasie, Obsèques et dernières volontés

Don d'organes

Depuis 2005, l'OMS a promulgué la journée mondiale du don d'organes et de la greffe. Elle se tient chaque année le 17 octobre.

Sauver une vie en faisant un don d'organe

Pour de nombreux patients atteints d'affections chroniques irréversibles, la transplantation d'un organe est le dernier traitement possible. Un cœur, un foie, un rein peuvent leur sauver la vie. Malheureusement, la demande d'organes est actuellement plus importante que l'offre.

De son vivant avec consentement

Certains organes peuvent être prélevés de votre vivant parce qu'ils se régénèrent vite. Cette intervention médicale comporte donc des risques infimes pour le donneur en regard des bienfaits prévisibles sur la santé du receveur.

Dans tous les cas, le médecin en charge de l'intervention médicale doit fournir au donneur les informations les plus claires sur les effets physiques, psychiques et sociaux que le prélèvement entraîne.

Après le décès : qui n'a dit mot, consent

Si vous êtes belge ou domicilié en Belgique depuis plus de 6 mois, la loi autorise le prélèvement de vos organes après votre décès sauf si :

- Vous avez explicitement exprimé votre refus de votre vivant.
- Votre famille proche (enfants, parents ou conjoint) s'y oppose.

Si vous ne voulez pas que des organes ou des tissus soient prélevés sur votre corps après votre décès ou vous déclarer expressément donneur, vous devez remplir un document à transmettre à votre commune.

Formulaire de consentement

Disponible à l'Administration communale de Nandrin ou sur le site :

www.nandrin.be/donorgane.pdf

Plus d'info : www.beldonor.be



Euthanasie

Toute personne majeure ou mineure émancipée, qui possède un numéro d'identification au Registre national, peut faire enregistrer auprès de l'administration communale une déclaration anticipée en matière d'euthanasie. Cette déclaration peut être faite à tout moment et, sans aucune règle, être révisée ou retirée. Elle ne reste toutefois valide que pour une période de 5 ans à compter de la date de la déclaration.

Cette déclaration doit s'effectuer selon certains principes. Un modèle de déclaration anticipée est prévu, vous pouvez vous le procurer à l'Administration communale ou sur notre site :

www.nandrin.be/formulaireeuthanasie.pdf
Votre déclaration sera ensuite enregistrée dans la base de données du SPF Santé publique.

Le déclarant doit lui-même veiller à ce que sa déclaration anticipée soit reconfirmée tous les 5 ans s'il souhaite qu'elle reste valide. Cette reconfirmation peut s'effectuer suivant les mêmes modalités que la rédaction de la déclaration anticipée initiale.

Bien entendu il existe quelques cas particuliers pour lesquels vous pouvez directement vous adresser à l'Administration de Nandrin, ou visiter le site : www.eutanasiedeclaration.be

Cette déclaration anticipée ne prend effet que dans le cas où le patient est **inconscient et incapable d'exprimer sa volonté**. Si le patient est conscient et capable d'exprimer sa volonté au moment où une euthanasie pourrait être pratiquée, il n'est pas tenu compte de cette déclaration anticipée écrite.

Obsèques et dernières volontés

Toute personne peut, de son vivant, informer de son plein gré et par écrit l'officier de l'état civil de sa commune de ses dernières volontés quant au mode de sépulture, à savoir soit l'inhumation, soit la dispersion ou la conservation des cendres après crémation.

Toute personne peut faire, de manière claire et explicite, le choix suivant, quant au mode de sépulture :

- inhumation des restes mortels
- crémation, suivie de l'inhumation des cendres dans l'enceinte du cimetière
- crémation suivie de la dispersion des cendres sur la parcelle du cimetière réservée à cet effet
- crémation suivie du placement des cendres dans le columbarium du cimetière
- crémation suivie de la dispersion des cendres en mer territoriale belge
- crémation suivie de la dispersion des cendres à un endroit autre que le cimetière ou la mer territoriale belge
- la crémation suivie de l'inhumation des cendres à un endroit autre que le cimetière
- la crémation suivie de la conservation des cendres à un endroit autre que le cimetière

Déclaration à l'attention de l'Administration communale de Nandrin :

www.nandrin.be/formulairesepulture.pdf

Le nouvel horaire des permanences du C.P.A.S. de Nandrin

Pour le service :

- Aide sociale générale (aide administrative / financière / sociale)
- revenu d'intégration sociale (RIS)
- candidats réfugiés politiques (CRP)
- Dossiers jeunes

Joëlle DEFOIN - assistante sociale
Permanences : mardi et jeudi de 9h à 12h

Pour le service :

- Maintien à domicile (aide-familiales / aide-ménagères et distribution de repas chauds à domicile)
- Dépannage
- Guidance budgétaire et médiation de dettes

Christel FOULLIEN - assistante sociale
Permanences : lundi et mercredi de 9h à 12h

Pour le service :

- Energie (allocation de chauffage - convention gaz - électricité)
- Plan Méga
- Allocation «handicapé»
- Vivres alimentaires (BIRB)
- Logement
- L'organisation des Bourses

Michèle PANIER - assistante sociale
Permanences : lundi et mercredi de 9h à 12h

Pour le service :

- Direction de la Maison d'Enfants « Les Canailoux »
- Coordination sociale
- Article27 « la culture pour tous »
- L'organisation d'Eté solidaire
- Module ONE

Caroline RENWA - Assistante sociale
Permanences jeudi de 9h à 12h

Permanence du Président Guy MOTTET
le 4ème jeudi du mois sur rendez-vous.

Séance d'information ONEM

Organisée par le CPAS de Nandrin (avec le soutien de l'Administration Communale de Nandrin)

Sur le thème :

« **Les Mesures d'Aide à l'Emploi** »
Le mardi 12 octobre à 14h à la salle 'La Nandrinoise', Place O. Musin à Nandrin

Programme :

- Accueil des Participants, par Mr Guy MOTTET, Président du CPAS
- Présentation de l'ONEM par Mr Renato MARTIN, Correspondant Communication à l'ONEM de HUY
- L'ONEM :
- Son organisation
- Ses missions
- Les conditions d'admission à l'indemnisation
- L'allocation de garantie de Revenus

Présentation des Mesures d'aide à l'embauche, par Mr Pierre WOUTERS, ONEM de HUY

- Mesures Activa, Activa Win Win, Carte de Travail Start, PTP, SINE
- Information sur le site Internet de l'ONEM : Pourquoi et comment l'utiliser ?
- Petit zoom sur l'activation du comportement de recherche d'emploi
- Distribution de folders Infos sur les différents thèmes abordés.

Cette séance d'informations se veut surtout être un espace convivial d'échanges entre l'ONEM et vous, que vous soyez, demandeurs d'emploi, employeurs potentiels, travailleurs sociaux de Nandrin et d'ailleurs !

Vous pouvez venir sans réserver, mais, pour une meilleure organisation, nous vous suggérons de vous annoncer par un simple appel téléphonique au CPAS de NANDRIN au 085/27.44.60 (ou 61 ou 62)

En fin de séance, il sera possible d'obtenir une attestation de présence délivrée par le CPAS de NANDRIN.

Dans ce cas, merci d'en faire la demande préalable et ce avant le 11 octobre, afin que nous puissions préparer les attestations. ◀



Aide sociale pour la rentrée scolaire.

La Constitution belge prévoit la gratuité de l'enseignement, mais tout parent d'enfant en âge de scolarité, sait que ce n'est pas le cas.

Chaque année, la rentrée scolaire grève le budget des ménages et souvent, ces dépenses sont difficiles à assumer pour les familles, surtout pour, celles qui ont de faibles revenus.

Pour la 1ère fois, le **CPAS de Nandrin**, propose une aide financière de 55 € destinée à soulager le budget des familles lors de la rentrée d'un enfant dans une école primaire.

Cette nouvelle aide à la scolarité sera octroyée selon les conditions suivantes ;

- La demande doit parvenir au CPAS entre le 1er septembre 2010 et le 31 décembre 2010.
- Le ménage demandeur doit résider à Nandrin et perçoit des revenus mensuels nets inférieurs ou égaux au Revenu d'Intégration Sociale (RIS) chef de famille, majoré de 20 % et de 100 € par enfant à charge (Soit 1.161,26 € nets par mois, majorés de 100 € par enfants à charge).

Pour en savoir plus ou pour bénéficier de cette nouvelle aide, vous pouvez contacter le CPAS de Nandrin au 085/27.44.60 pendant les heures de bureaux. ▶



L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI DE NANDRIN



L'A.L.E. de Nandrin vous informe des nouvelles heures d'ouverture de son bureau, à savoir, le lundi et le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30.

Quelles sont les missions de l'A.L.E. ?

Les A.L.E. ont pour mission de favoriser la réinsertion socioprofessionnelle des chômeurs de longue durée et des personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale.

L'A.L.E. a aussi pour mission d'organiser des formations pour tous les demandeurs d'emploi, inscrits ou non en ALE.

L'A.L.E. joue un rôle d'information concernant les différents plans d'embauche tels que le plan Activa WinWin, la carte premier emploi, les Titres-Services, etc. qui visent la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi dans le circuit du travail normal en octroyant à l'employeur des avantages financiers.

Qui peut s'inscrire en ALE ?

- le chômeur complet indemnisé qui bénéficie depuis 24 mois d'allocations de chômage ou 6 mois s'il a atteint l'âge de 45 ans.

- le bénéficiaire du revenu d'intégration sociale inscrit comme demandeur d'emploi.

Quelle est la durée du travail ?

Le travail est de maximum 70 heures par mois selon le type d'activité et l'utilisateur chez qui le travail est réalisé.

Quelle sera votre rémunération ?

Vous conservez la totalité de vos allocations de chômage. Vous percevez 4,10 € de l'heure en supplément de ces allocations de chômage : ces revenus complémentaires ne sont pas soumis à l'impôt des personnes.

Quels sont vos avantages ?

Vous bénéficiez d'un statut à part entière. Cela signifie que vous conservez tous vos droits aux soins de santé, aux allocations familiales, à la pension... et que vous tombez sur la réglementation générale en matière de temps de travail, repos du dimanche, travail de nuit, assurance accidents de travail, et si vous occasionnez des dégâts lors de l'exercice de votre activité,

une police d'assurance couvre votre responsabilité civile.

Qui peut faire appel aux travailleurs ALE ?

- les particuliers pour :

l'aide au petit entretien de jardin, des petites réparations et bricolages divers, l'accompagnement de personnes âgées ou malades, la garde d'enfants, l'aide à l'accomplissement de formalités administratives.

- Les ASBL pour des activités ponctuelles.
- Les établissements d'enseignement pour l'accueil extrascolaire ou l'entretien des locaux..

Combien cela vous coûte-t-il ?

Il vous sera demandé un droit d'inscription de 5,00 €. L'ALE fera alors le nécessaire pour vous mettre en contact avec un travailleur, selon les disponibilités et pour vous inscrire comme « utilisateur » auprès de la société émettrice de chèques ALE (ACCOR), afin de vous permettre de commander ceux-ci au prix de 6,20 €. Un chèque équivaut à 1 heure de travail, et est déductible fiscalement.

N'hésitez pas à contacter Katty Gridelet au 085/51.94.97 pendant les heures de bureau. ◀

Nandrin 17/10/2010

WANT
STANY
CHALLENGE MOL-TREK

Les Parcours
15-25-35-45 kms

Pour s'y rendre
Stade de football du Péry
rue du Péry à 4550 Fraineux (Nandrin)

Les commodités
Bike wash, Vestiaires, Douches
Parking vélos gardé et gratuit

Renseignements
Infos : 0477/ 990 464 ou guy.mottet@skynet.be
Départs de 8h00 à 12h00 - Prix : 4€ / - de 12ans gratuit

Le BusMut : Votre agence mobile !

Le BusMut est une véritable agence mutualiste mobile aménagée dans un véhicule qui vient à votre rencontre, dans votre commune.



Ce service de proximité vise à faciliter les démarches et déplacements de nos affilié(e)s et ce, plus particulièrement dans les zones rurales!

BusMut vous offre donc les mêmes services que dans une agence mutualiste classique:

- remboursements des soins
- réception et délivrance de certains documents (attestations, cartes européennes, ...)
- avantages de l'assurance complémentaire
- informations et conseils

**Tous les mardis
de 15h30 à 16h15
Place Ovide Musin**



Les alcooliques Anonymes

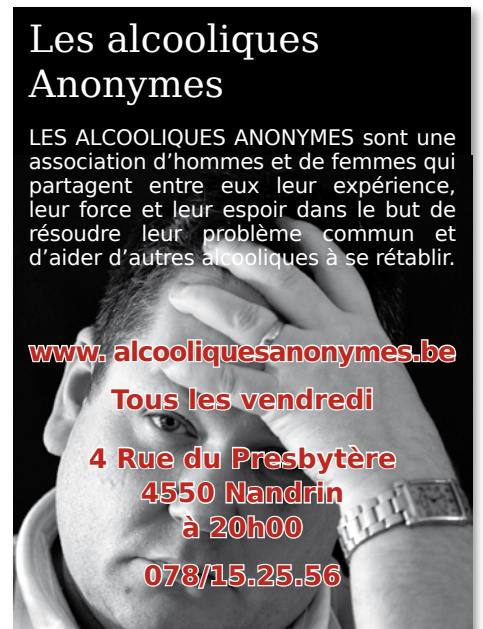
LES ALCOOLIQUES ANONYMES sont une association d'hommes et de femmes qui partagent entre eux leur expérience, leur force et leur espoir dans le but de résoudre leur problème commun et d'aider d'autres alcooliques à se rétablir.

www.alcooliquesanonymes.be

Tous les vendredi

**4 Rue du Presbytère
4550 Nandrin
à 20h00**

078/15.25.56





Logement de transit

Bien qu'ayant des logements qu'elle peut mettre à disposition de familles en situation de détresse, Nandrin ne disposait pas de logements sociaux au sens strict du code wallon.

Dans ce cadre, Nandrin ne disposait pas non plus de logement d'urgence pour parer à des situations inopinées (ex : incendie, situation familiale extrême, ...).

Le logement de la rue Sylvain Gouverneur qui vient d'être totalement restauré sera donc affecté à ce type de situation de manière à pouvoir loger rapidement les familles, en attendant qu'elles règlent leurs problèmes de façon plus durable.

La maison située idéalement au centre de Nandrin dispose de 2 chambres à coucher, et est entièrement équipée.

Les montants des travaux s'élèvent à +/- 120.000 € subventionnés à 50% par la Région Wallonne dans le cadre du plan logement.

Dans les prochains mois, un autre bâtiment sera réhabilité en 4 logements et concrétisera le plan d'ancrage logement initié par la Commune et mis en oeuvre par la société de logement publique Meuse-Condruz logement.

Ces logements situés au centre de Villers-le-Temple seront attribués à des familles dont les revenus ne permettent pas de payer un loyer dans le privé.

Pays des Condruzes

Groupe d'Action Locale



Né voici 18 mois, le GAL PAYS DES CONDruSES (Groupe d'action locale) a pour mission de fédérer les 7 communes qui le composent. A savoir : Anthisnes, Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot.

Rapidement le constat d'un réel besoin en matière de transport à la demande, complémentaire aux lignes de transport en commun actuels et à l'offre des bus locaux, est mis en avant.

D'emblée, les 7 CPAS, ainsi que le Plan de Cohésion Sociale du Condruz, ont travaillé à la conception d'un projet de transport social, au montage administratif et financier (dotation des 7 entités partenaires), à l'obtention de l'agrément pour la mise en place et enfin, au recrutement du personnel.

Aujourd'hui, ce nouveau service de transport social sort des cartons et « roulera » dès ce mois septembre. Son inauguration officielle s'est déroulée au mois de septembre, durant la semaine de la mobilité.

Il s'agit donc d'un service de proximité, nommé « **TAXI Condruzes** », à l'initiative des communes d'Anthisnes, de Clavier, de Marchin, de Modave, de Nandrin, d'Ouffet, de Tinlot, de leur CPAS. Le GAL assure la supervision de ce service soutenu par la Région Wallonne.

Ce transport « public », à prix démocratique, est dédié en priorité aux aînés (plus de 65 ans), aux personnes précarisées, mais aussi aux familles monoparentales, sans oublier les jeunes, bref, à tous !

L'objectif de ce nouveau projet est de renforcer la cohésion sociale en rencontrant les besoins de personnes éprouvant des difficultés à se déplacer ainsi que de créer des emplois.

Il compte pour l'instant un coordinateur, trois chauffeurs et deux véhicules. Il doit permettre aux utilisateurs de se déplacer, dans un premier temps, sur rendez-vous du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, pour effectuer des démarches administratives, se rendre à l'ONEM, faire leurs courses, rendre visite à des proches, ... ou encore pour les loisirs et pour des activités culturelles. Par la suite, lorsque le service sera rodé, il sera élargi au samedi matin.

Il permettra des déplacements dans les 7 communes mais aussi vers Liège, Huy, Marche et ...

TAXICondruzes

Appelez le **085 27 46 10**

Permanence téléphonique
les jours ouvrables
9h00 - 16h00

Horaire de transport :
du lundi au vendredi
8h00 - 18h00

Pendant les heures d'ouvertures,
pas d'obligation de réservation
mais... c'est conseillé.

0,30 € du kilomètre (forfait minimum de 2,40 €)
6 € de l'heure si un accompagnement est nécessaire
dans vos démarches (commerces, hopitaux,...).



ACCUEIL PETITE ENFANCE

LES ARSOUILLES

Annick Marchanf - rue de la Gendarmerie, 64
4550 NANDRIN - Tél : 085.51.38.00
Nathalie Vincent - rue de la Tourette, 14 - 4550
Villers-le-Temple
gsm : 0497.84.64.79.

ACCEUILLANTES CONVENTIONNEES

Garderie des tout-petits : Nandrin - Villers-le-
Temple - Saint-Séverin - Fraineux
M. Dardenne 085.51.26.07
N. Hansenne 085.51.10.12
C. Rulot 085.51.18.58 - F. France 085.51.26.42

AGENCE de VOYAGE

SERVICE VOYAGES - Brasseur Eve
route du Condroz, 204/2 - 4550 NANDRIN
Tél. : 085.31.72.43 - www.servicevoyages.be
eve.nandrin@servicevoyages.be

ANIMAUX

MOULIN BURETTE

rue de Dinant, 11 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.23.14 - Fax : 085.51.27.51
info@burette.be - www.burette.be

BANQUES - ASSURANCES

EMILE JACQUES

Assureur Conseil - route du Condroz, 109
4550 NANDRIN - Tél: 085.51.30.50
Fax: 085.51.30.67 - ejacques@emilejacques.be

ING - Bureau Bernard Laffut sprl
place Ovide Musin, 13 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.14.50 Fax : 085.51.19.32
laffut.nandrin@ing.be

CBC - Serge Stevard
route du Condroz, 21 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.97.70 Fax : 085.51.97.79
serge-stevart@cbc.be

CREDIT AGRICOLE
Micheline Devaux - route du Condroz, 105
4550 NANDRIN - Tél: 085.51.15.53 Fax:
085.51.26.38 - bureau.devaux@portima.be

BNP PARIBAS FORTIS
David Meys - rue de Nandrin, 1
4550 NANDRIN - Tél: 085.71.04.90
Fax : 02.228.18.80 - nandrin@fortis.com

BATIMENT

HENRARD Benoît

Rénovation d'habitations - rue Joseph Pierco, 3
4550 Villers-le-Temple - Tél/Fax : 085.25.10.18

ETS DEC SOL - Francis Dupont
rue du petit Fraineux, 17
4550 NANDRIN FRAINEUX
Tél / Fax : 04.371.90.13 - dec.sol@skynet.be

JP&F BATI sprl - Jean-Paul Schouteden
rue de Clémodeau, 41 - 4550 Villers-le-Temple
Tél / Fax : 085.61.34.71 - www.jpfbati.be
schouteden@hotmail.com
GSM : 0475.69.05.79 - 0495.25.16.09

BOISSONS - DRINK - LIVRAISON LOCATION CHAPITEAUX & CHATEAUX GONFLABLES

MAX BOISSONS
Carrefour Devillers, 6 - 4560 Clavier
Tél : 086.21.85.11 - info@maxboissons.be
GSM : 0479.53.84.83

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

BOUCHERIE DEFGNEE
Raphael Defgne - Rue Godinasse, 2
4550 NANDRIN - Tél: 085.51.13.67
Fax: 04.383.78.01 - raphaeldefgne@skynet.be

BOULANGERIE

BOULANGERIE CROSSET
Le Cannele sprl - route du Condroz, 131/1
4550 Nandrin Fraineux - Tél: 085.51.25.10
www.boulangerie-crosset.be

CARRELAGE

BATI - CARRO - SCHEPENS
route du Condroz / rue du Pont, 32
4540 AMAY - Tél : 085.31.51.30

COIFFURE

COCOON COIFF - Gach Viviane
rue de la Tourette, 38 - 4550 Villers-le-Temple
Gsm: 0486.34.21.09
Fermeture: dimanche & mardi

COUPE & COULEUR
Nathalie Moisse - route du Condroz, 113
4550 NANDRIN - Tél : 085.51.24.88

NUANCES COIFFURE
route du Condroz, 131/3 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.31.10.25 - www.nuancecoiffure.be

PATY COIFF - Patricia Dubois
route du Condroz, 231 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.21.84

CUISINE

RAYGEO sprl - G. Gerday
route du Condroz, 308 - 4550 NANDRIN
Tél : 04.372.06.09 - Fax : 04.372.14.11 -
raygeocuisine@skynet.be

CADEAUX DECORATION

LA TABLE ETC... Rosella Faseli
route du Condroz, 310 - 4550 NANDRIN
Tél : 04.372.15.72 - www.latableetc.be
info@latableetc.be

DISCOTHEQUE

MONASTERE DANCING
Tony Disciascio - route du Condroz, 245
4550 NANDRIN - Tél : 04.371.30.87
www.monastere.be - info@monastere.be

DROGUERIE

MAISON PIVOT-BADOUX
rue de Dinant, 13 - 4550 Nandrin
Tél/Fax: 085.51.12.09

ELECTRICITE GENERALE

DEFAYS Jean-Yves
rue Clémodeau, 8 - 4550 Villers-le-Temple
Tél / Fax : 085.84.59.72 - Gsm 0473.89.75.94

ELECTGROMENAGER

ETS DECHAMPS & FILS
rue de Dinant, 22 - 4550 NANDRIN
Tél/Fax: 085.51.11.79 - ets.dechamps@skynet.be

ENTRETIEN ESPACE VERT

PASTURE Sébastien
Place O. Musin 16/2 - 4550 NANDRIN
gsm : 0474.51.52.31 - sebapasture@hotmail.com

ESTHETIQUE

POINT BEAUTE - Ch. Marcotty
Croix André, 80 - 4550 NANDRIN
Tél : 04.371.28.36 - gsm : 0476.98.53.13
www.pointbeaute.com

FLEURISTE

LI P'TIT BUSQUET - Myriame Ernest
rue de la Gendarmerie, 45 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.24.64 - fa512518@skynet.be

GARAGE

GARAGE Laurent VAESSEN

rue Sylvain Gouverneur, 7 - 4550 NANDRIN
Tél/Fax : 085.51.12.19
laurentvaessen@skynet.be

FG AUTO PIECES

route du Condroz, 7 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.18.23 Fax : 085.51.25.18

GEOMETRE EXPERT

DONNE Gérald

rue de la Rolée, 3/1 - 4550 NANDRIN
GSM : 0497.20.38.29 - gerald.donne@skynet.be
www.gerald-donne.be

QUOIBION Nicolas

route du Condroz, 402 - 4550 NANDRIN
Fax : 04.371.45.62 - GSM : 0479.98.14.42
nquoibion@skynet.be

HABILLEMENT

LA DIFFERENCE S.A.

Françoise Quoibion - route du Condroz, 402
4550 NANDRIN - Tél : 04.371.40.76
s.quoibion@ladifference.biz
www.ladifference.biz

HORECA

CAFE «LE MUSIN»

Francis Renneau - Place O. Musin, 17/2
4550 Nandrin -Tél. 0473.52.50.12
musin.nandrin@yahoo.fr

DWICH SC

Livraison Sandwichs Entreprises - Mengal Pierre
rue Haie Monseu, 3 - 4550 NANDRIN -
Tél : 04.384.81.58 - Fax : 04.263.69.30
www.dwich.be - info@dwich.be

IMAGERIE INFRAROUGE

THERMIX

rue de La Vaux, 15 - 4550 Nandrin
Tél. 04.330.99.36 - Gsm 0473.60.62.22
info@thermix.be - www.thermix.be

IMPRIMERIE

IMPRESSION sprl

avenue des alouettes, 10 - 4121 Neupré
Tél : 04.372.05.05 - GSM : 0478.92.07.07

INFORMATIQUE

ACTIVE UP - Conception de logiciels

Mengal Pierre - rue Haie Monseu, 3
4550 NANDRIN - Tél : 085.25.20.17
Fax : 085.25.20.18 - GSM : 0496.23.26.26
www.activeup.com

LA BULLE INFORMATIQUE -

route du Condroz, 138 - 4121 Neupré
Tél : 04.371.37.22 Fax : 04.371.53.80
www.labulle.be - info@labulle.be

JARDIN - PLANTES - ARBRES

EVELETTE GARDEN

Tondeuse - Matériel de jardin - Serre
Bruno & Marc Evelette -rue de Nandrin, 7
4550 NANDRIN - Tél : 085.51.14.33
Fax : 085.51.27.37 - www.evelettegarden.be

JOUETS - JEUX

SPIRALES - Liliane Veuchelen

rue de Dinant, 3 - 4550 NANDRIN
Tél. 085.82.83.03 - www.spirales.be
info@spirales.be - veuchelen@hotmail.com

LIBRAIRIE PAPERIE CARTERIE

LIBRAIRIE Fr. et P. NOËL

rue de Dinant, 6 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.12.22

LINGE

COMPTOIR DU LINGE

Julie Dumont - rue du Condroz, 320/4
4550 NANDRIN - Tél : 04.365.86.81
juliedumont@tiscali.be

LOCATION DE MATERIEL

HENROTAY Robert

Location et vente de matériel horeca
sonorisation light - rue de Saint-Jean-Sart, 55
4557 Outrelouxhe - GSM : 0477.90.92.80

MAZOUT

MAZOUT PREVOT

Rue de Nandrin, 3 - 4550 NANDRIN - Tél : 085.51.22.23
Fax : 085.51.11.06 - www.mazout-prevot.be
richard.prevot@wanadoo.be

MENUISERIE

Menuiserie Michel DAULNE

& fils - rue du Bosquet, 32 - 4550 Sainbt-Séverin
Tél/Fax : 04.371.27.76 - info@menuiserie-daulne.be
www.menuiserie-daulne.be

MENUISERIE LUIGI - Luigi Lorenzoni

rue des roses, 5 - 4550 Saint-Séverin
Tél/Fax: 04.371.41.03 - mluigi@skynet.be

MEUBLE

AMBIANCE PLACARD

route du Condroz, 410 - 4550 NANDRIN
Tél: 04.384.42.62 - www.ambianceplacard.net
belcuisine@skynet.be

CANAPE CONTEMPORAIN -

Patrick Vinck - route du Condroz, 308/2 - 4550 NANDRIN
Tél : 04.247.26.50 - Fax : 04.247.36.50
www.vivrecontemporain.be - info@vivrecontemporain.be

VIVRE CONTEMPORAIN

Patrick Vinck - route du Condroz, 308/3 - 4550 NANDRIN
Tél : 04.372.14.72 - Fax : 04.372.14.73
www.vivrecontemporain.be - info@vivrecontemporain.be

NETTOYAGE

DOMESTIC SERVICES

Titres services - route du Condroz, 320/5
4550 NANDRIN - Tél : 04.367.37.58
Fax : 04.367.37.65 - angele.dantinne@domestic-service.be

OPTICIEN

OPTIQUE DESIGN - Claude Schyns -

route du Condroz, 127/1 - 4550 NANDRIN-FRAINEUX
Tél / Fax : 085.51.35.05

PEINTURE

COLLIN Jean-Luc

rue La Basse, 16 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.20.03 - Fax : 085.51.41.61

FORT Gianni

rue Sylvain Gouverneur, 35 - 4550 NANDRIN
Tél/Fax : 085.82.88.32

PHARMACIE

PHARMACIE BAECKEN

route du Condroz, 207 - 4550 NANDRIN-FRAINEUX
Tél : 085.51.12.75

PHARMACIE CLOUX

rue Mannehay, 3 - 4550 Villers-le-Temple
Tél : 085.51.14.45 - mp.cloux@skynet.be

PHARMACIE LION

Place Musin, 5 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.11.78 - phcie.lion@pharmasoft.be

PHOTOGRAPHIE

PHOTO-NANDRIN - P. et F. Dujardin

route du Condroz, 127 - 4550 NANDRIN-FRAINEUX
Tél : 085.51.35.78 Fax : 085.51.30.78

PLOMBERIE

PEETERS PATRICK

rue des Trihettes, 8 - 4550 SAINT-SEVERIN
Tél/Fax : 085.51.13.84

POELERIE QUINCAILLERIE GAZ

EHLEN-BOURGUIGNON

rue de Nandrin, 2 - - 4550 NANDRIN
Tél: 085.51.11.69 Fax: 085.51.33.50 - contact@ehlen.be

SERVICE ENTREPRISE - HOLDING

XL GROUP

La Petite Vaux, 13 - 4550 NANDRIN - Tél : 04.361.15.55
Fax : 04.263.18.76 - xl.group@skynet.be

SPORT

PROSPORT - RESPIRE

route du Condroz, 305/1 - 4550 NANDRIN
Tél : 04.263.38.10 - www.prosport-respire.be

STATION SERVICE

ESSO

route du Condroz, 123 - 4550 NANDRIN -
Tél : 085.71.47.01 - Fax : 085.61.30.42 -
claesgregory@petrodis.be

TOTAL RICHARD PREVOT

rue de Nandrin, 3 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.22.23 Fax : 085.51.11.06
richard.prevot@wanadoo.be

TEXACO - Laurence Beckers

route du Condroz, 25 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.17.47 - Fax : 085.51.23.64

SUPERMARCHÉ

INTERMARCHÉ - D. & L. Barthelemy

route du condroz, 318 - 4550 NANDRIN
Tél. 04.372.90.76 - econan@skynet.be

PROXY DELHAIZE - Didier Dessart

route du Condroz, 243 - 4550 NANDRIN
Tél : 04.372.09.85 - Fax 04.371.35.48
proxy.nandrin@skynet.be

TRAITEUR

SAVEURS & TRADITIONS

Traiteur - Plats à emporter - Sandwicherie
Philippe Bomersomme - route du Condroz, 129/2 -
4550 NANDRIN - Tél/Fax : 085.23.24.64

VEHICULES ELECTRIQUES

VHELEC sprl - J.HALLEUX & FILS

rue Saint-Jean-Sart, 24 -4557 OUTRLOUXHE
GSM : 0475.92.54.65 - Fax :085.41.10.13
www.vehicule-electrique.be

Avis aux artistes de la région



Dans le cadre du projet « Passages », de la Province de Liège

Pour l'édition 2010/2011 du Projet Boule de Neige, les communes

partenaires du Centre Culturel de l'Arrondissement de Huy proposent aux artistes de leur région de participer à cette traditionnelle exposition itinérante et à voir leurs œuvres parcourir nos communes. Un concept simple et enrichissant, les artistes exposent leurs œuvres lors du passage de Boule de Neige dans leur commune respective (ou la plus proche de la tournée). Un jury désigne les deux artistes de l'exposition qui pourront faire partie de « Boule de Neige » et participer à une grande exposition finale à Huy.



Les artistes qui souhaitent participer au projet peuvent contacter le permanent culturel local de leur région :

Modave :

François Perniaux - 085/41 02 20 ext 5

Hamoir : Rahil Hamdi - 086/38 94 43

Anthisnes : Frédéric Schenk - 04/383 63 90

Ouffet : Francis Froidbise - 0495/75 71 30

Nandrin : Olivier Hermia - 085/51 94 78

Verlaine : Fabienne Hanze - 04/259 99 10 (vendredi 8h30 à 12h)

Tinlot : Karin Borremans - 085/83 09 16

Infos complémentaires :

www.acte2.be

De 2010 à 2011, l'exposition va parcourir neuf communes partenaires du CCAH. Tous les vernissages sont fixés au premier vendredi à 19h.

Voici le programme des expositions « Boule de Neige » à venir :

Dates	Commune
17 au 26 septembre 2010	Modave
19 au 28 novembre 2010	Hamoir
21 au 30 janvier 2011	Anthisnes
18 au 27 mars 2011	Ouffet
20 au 29 mai 2011	Nandrin
19 au 28 août 2011	Verlaine
07 au 16 octobre 2011	Tinlot
décembre 2011	Huy

Pour toute information sur Boule de Neige à Nandrin : Olivier Hermia 085/51.94.78

Culture

A la bibliothèque, c'est la rentrée littéraire.

De récents ouvrages vous attendent dans des locaux lumineux, grâce aux nouveaux châssis de fenêtre.

Vous choisirez parmi les nouveautés :

- Le carré de la vengeance, Pieter ASPE, écrivain belge néerlandais
- Une forme de vie, Amélie NOTHOMB
- La vengeance des dieux, Christian JACQ
- Une biographie de Jean FERRAT, artiste authentique trop tôt disparu
- La chute des géants, Ken FOLLETT, roman historique dans la veine des Piliers de La Terre
- Le voleur d'ombre, Marc LEVY
- Un ouvrage documentaire : Le guide pratique pour créer ma PME, par l'Union des Classes Moyennes etc.

Bonne lecture.

bibliothèque communale de Nandrin, rue Godinasse
ouvert le mercredi et samedi de 15h00 à 17h00. Le Dimanche de 10h00 à 12h00

Passage du Bibliobus



Villers-Le-Temple (Nandrin)

13h45 à 15h30

école communale,

place Baudouin premier, 1

1^{er} et 3^{ème} jeudis :

7 & 21 octobre

4* & 18 novembre

2 & 16 décembre

* Horaire de vacances : 10h30 à 11h00

Saint-Séverin (Nandrin)

09h00 à 10h15

École communale,

rue Engihoul, 13

2^{ème} et 4^{ème} lundis :

11 & 25 octobre

8 & 22 novembre

13 décembre



Nouvelle publication aux éditions Territoires de la Mémoire :

Henri Goldman, Deux ou trois choses de Sonia et du monde, coll. « Voix de la Mémoire ». Préface d'Esther Benbassa Postface d'Edouard Delruelle

Ce livre est un récit à deux voix. Sonia, juive polonaise exilée en Belgique puis déportée à Auschwitz-Birkenau, disparue en 2004, se raconte. Revenant sur ce témoignage datant de 1992, Henri, son fils, né après la Guerre, en propose les clés d'interprétation. À travers ce dialogue de deux générations, à travers l'évocation de la plus grande tragédie humaine du XX^e siècle revit un monde disparu : celui d'une gauche juive cosmopolite, combinant une infinie tendresse à l'égard de ses propres racines mais totalement ouverte à l'utopie d'un Homme nouveau qui transcenderait les identités particulières sans les dissoudre.

En racontant sa mère, Henri Goldman a traduit sa conviction que cette trajectoire peut encore avoir du sens pour les femmes et les hommes d'aujourd'hui.

Architecte de formation, successivement musicien, graphiste et journaliste, Henri Goldman est une personnalité inclassable de la gauche bruxelloise. Auteur prolifique, il est rédacteur en chef de la revue de débats Politique depuis 1997, sur le site de laquelle il tient un blog très visité. Il est également rédacteur en chef de migrations|magazine depuis 2009.

De 2003 à 2009, il a dirigé le département « Migrations » au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Il a notamment publié Oublier Jérusalem ? Une approche d'Israël, du sionisme et de l'identité juive (Quartier Libre, 2002).

Prix public de vente : 20,00€

Date de parution : octobre 2010

Nombre de pages : 160 pages + 16 pages de photos en cahier central

Format en cm : 20 x 20

ISBN : 978-2-930408-22-4

Dépôt légal : D/2010/9464/2

Cet ouvrage sera également disponible à la bibliothèque communale de Nandrin, rue Godinasse (à partir du 15/10).



ouvert le mercredi et samedi de 15h00 à 17h00. Le Dimanche de 10h00 à 12h00

Art au Village

Reprise des ateliers
Peinture, dessin, aquarelle, pastel.

Le vendredi
de 18 h 45 à 21 h 30

Venez rejoindre une équipe sympa
Salle communale de Saint-Séverin, rue
Engihoul,
Renseignements et inscriptions
Yvette tél : 04.371.55.11
e-mail: ettevygy@base.be
Blog: <http://artauvillage.skynetblogs.be/>
Places limitées.

Les ateliers d'arts plastique

- Voulez-vous passer des agréables après-midi dans une ambiance conviviale et amicale ?
- Êtes-vous intéressé par la peinture et le dessin artistique enseignés par deux professeurs diplômés et expérimentés ?

Alors inscrivez-vous!

Pour tous les samedis entre 14 et 17heures, rue du Presbytère n°4 à Nandrin (près du musée)

Informations et inscriptions dès maintenant :
085/51.11.57 ou 085/51.35.46

Tennis de Table Club de Nandrin:

Club: T.T.C.Nandrin

Horaire des entraînements :

Libres : Tous les mardis (à partir du 31/8) :
de 20h15 à 22h00.

Dirigés:

Débutants: tous les mardis (à partir du 31/8) : de 19h00 à 20h20

Joueurs confirmés: tous les mardis (à partir du 31/8) : de 20h30 à 22h00.

as de séances d'entraînements dirigés durant les périodes scolaires.

Interclubs: à domicile, le vendredi à partir de 19h45 (Fédération: FROTTBF)

Local : salle ' Espace des Templiers' située
rue Pierco, 4

à Villers-le-Temple (Nandrin).

Contact: Marcel Hermans (Secrétaire)

0495/58.75.23 - marcel.hermans@skynet.be

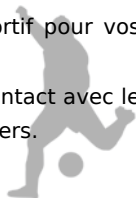
Le foot vous intéresse ?

Vous recherchez un club sportif pour vos enfants?

N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétaire du club RES Templiers.

Pol Henrotay 0497/92.11.72

paul.henrotay@skynet.be



Badminton

Tous les jeudi de 18h à 21h

Espace des Templiers

à Villers-le-Temple

Contact:

jeremyberhin@hotmail.com

0474/891.425

Agenda

Septembre	
23	Don de sang à Nandrin (école St-Martin) de 16h à 19h (voir page 3)
25	Souper à St-Séverin (comité de Jumelage de St-Séverin)
26	Courses VTT pour enfants à l'école communale de Saint-Séverin (voir page 18)
28	Séance d'information sur le compostage à 19h30 (voir page 24)
Octobre	
2	Atelier pratique compostage à 10h (voir page 24)
7	Test sirènes (voir page 2)
8	Théâtre : Miction impossible - troupe des Voizinins - Salle de Saint-Séverin info : Mr. Meurant 0494/57 67 60
16	Cérémonie de remise des primes de naissance
16	Souper annuel du comité scolaire de Villers-le-Temple - 085/511.233
16	Place aux enfants - salle la Nandrinoise (voir page 6)
16	Collecte de jouets en bon état au Recyparc (Un jouet sympa servira 2 fois!)
16	Expo champignons avec les Jeunes Naturalistes du Condroz (voir page 19)
17	Balade pédestre organisée par le PPNa à 14 h 00 - durée +/- 2 h. Rendez-vous : devant la ferme du Halleux, à Nandrin Itinéraire : Halleux - Croix André - Petite Vaux - rue de la Halette - rue des Hausseurs - Halleux.
17	La 18 ^{ème} Nandrinoise - Randos VTT 15-25-35-45km du Challenge Stany-Smol-Trek
23	Souper à l'Espace des Templiers (comité scolaire de Villers-le-Temple)
26 au 30	Collecte des pneus déjantés dans votre Recyparc (Sur présentation de votre carte Intradel uniquement)
30	Souper à St-Séverin (Cyclo Conduze Nandrin)
Novembre	
10	Cérémonie du Relais Sacré - Contact : 085 51 14 33 Mr Evelette
13	Bourse d'automne aux vêtements et jouets à la salle de St-Séverin (C.P.A.S. Nandrin)
27	Repas de l'Amicale des Pensionnés de Nandrin
Décembre	
1	Dîner de Saint-Nicolas à St-Séverin de l'Amicale des Pensionnés de Villers-le-Temple
12	Apéro aux nouveaux habitants à La Nandrinoise (A.C. Nandrin)
15	Don de sang à Neuville en Condroz de 17h à 19h30 (voir page 3)
23	Don de sang à Nandrin (école St-Martin) de 16h à 19h (voir page 3)
24	Administration communale fermée
27	Administration communale fermée
31	Administration communale fermée

Club d'AIKIDO « La Spirale »

DOJO « BUDO RYU » :

Fond de Bêche, 19 - 4550 Nandrin

PROFESSEURS : Jacques MAINIL, 3^{ème} dan

(aide-moniteur ADEPS)

Christiane DUCHESNES, 2^{ème} dan

Adolescents/adultes

(12-14 ans jusque 77 ans) : lundi (18h00-19h30) et jeudi (17h30-19h30)

Enfants (dès 7 ans) : jeudi (17h30-18h30)

Contact : Jacques MAINIL

gsm : 0472/235592

Courriel : Christiane DUCHESNES

cduchesnes@hotmail.com

<http://www.budoryu.net>

Rester en Forme propose des séances d'activités physiques ou sportives

Rester en forme à plus de 40, 50 ou 60 ans, c'est possible, notamment en pratiquant régulièrement une activité physique adaptée et plaisante.

Badminton / Etirements et souplesse / Gym douce / Gym tonic / Marche nordique / Sortie en plein air.

Contact : Olivier HENRY - Animateur sportif

0486 80 67 64

olivier-henry@skynet.be

www.resterenforme.be

Cela s'est passé près de chez vous...

par Jean-Claude Dumoulin



Les Coupes se sont succédées dans les locaux du Billard Club de Saint-Séverin, celle du Bourgmestre qui fut suivie de celle du Président. Le club qui vient d'accueillir un jeune de la localité, plein de promesses, au dire des amateurs. **1**

La traditionnelle brocante de Villers-le-Temple a connu un grand succès, tant des brocanteurs que des chalands, avant que les éléments s'en mêlent et viennent gâcher la fête. **2**

Chaque année à différentes dates les Associations Patriotiques commémorent les moments tragiques de notre histoire, en rendant hommage à ceux qui ont défendu nos libertés, souvent au prix de leur vie, perpétuant le souvenir, en fleurissant les différents Monuments aux Morts de Villers-le-Temple, Saint-Séverin, Yernée-Fraigneux, Nandrin, sans oublier celui des victimes civiles de la tuerie barbare du Tombeu. **3**

La brocante et bourse aux vêtements et jouets organisées dans la salle communale de Saint-Séverin, par l'équipe du CPAS, a bénéficié d'un soleil prometteur et d'un joli succès de foule.

C'est la même équipe que l'on retrouva à la tête d'une vaste organisation, dénommée Carrefour des Générations, et qui regroupait outre le CPAS, l'administration communale, la CCA Tps lubrer, CCA, La canne Saint-Séverinoise, Les Amis de la Romane, la Cellule SIDA, le PCS Condroz, le Royal Elan Fondation Christian Blavier, le Télé Service, l'Espace Jeune, la Bibliothèque, la Ferme Dejardin, qui assurèrent la journée durant, une dizaine d'animations tout âge, à partir de l'école et la salle de Saint-Séverin, DJ Charl-X assurant l'animation musicale de la fin de journée. **4 5**



Le respect de l'environnement n'est certes pas la qualité principale de certains de nos contemporains. Heureusement ponctuellement des bonnes volontés se mobilisent pour rendre aux bas-côtés de nos voiries, momentanément hélas, une virginité de bon aloi. Ce fut le cas, en ce début d'été, pour une équipe de riverains du Tige Pâquette.

Ce n'était pas le Festival Rock historique, en cette fin d'un mois d'août versatile, sur le site du Péry, mais plus de 600 personnes vinrent « entendre » différents DJ, qui animèrent, sous le soleil, une soirée organisée au profit du RES Templiers-Neupré, sous le nom de Open Nandrin.

L'été est aussi propice aux barbecues, ceux de quartier étant généralement une excellente occasion de contacts entre voisins mais naturellement se font plus discrets, privilégiant la convivialité locale.



La période des vacances c'est aussi des activités générées pour et par les jeunes, au profit de la population, dont Eté Solidaire Je suis partenaire, organisé par le CPAS et qui se clôtura par un barbecue amical.

Je ne voudrais pas terminer sans rendre hommage à une personne peu connue, René Mawet, qui nous a quitté, comme il a vécu, discrètement. Il fut pendant plus de 20 ans secrétaire du PPNa ASBL et mena des recherches approfondies sur l'histoire de notre commune, dont il était certainement un des plus grands connaisseurs.

Journées du Patrimoine du 11 et 12 septembre à Nandrin

Les artisans présents ont également fait montre de tous leurs savoirs faire. Ébéniste, tailleur de pierre, ardoisier, relieur, restaurateur de vitraux... Des métiers du patrimoine tous en accord avec le thème des journées.

Françoise Viatour, mezzo soprano, accompagnée au piano par Mana Yuasa ont fait vibrer par 2 fois en un weekend l'église Saint-Martin au son de chants classiques, mais aussi d'interprétations populaires issues pour l'occasion de notre patrimoine artistique.



Ces journées du Patrimoine à Nandrin étaient organisées par le Royal Elan - Fondation Christian Blavier, en collaboration avec la commune de Nandrin. ◀



Théâtre, « Miction impossible » Nouvelle représentation

Salle de Saint Séverin
le 8 octobre 2010



Toutes les infos :
Mr. Meurant 0494/57 67 60

26 Septembre
Saint-Séverin
Ecole communale
Courses VTT
pour enfants

Informations et photos disponibles sur :
<http://st-severin-cordons.skyphotos.be/>

Départ à 14h00'
Inscriptions gratuites de 13h00 à 13h45
45' par équipes de 2
Épreuve réservée aux - de 7 ans

Départ à 15h30'
Inscriptions gratuites de 14h00 à 15h00
120' par équipes de 3
Épreuve réservée aux 7 à 12 ans

Récompense
pour tous !

Renseignements : Guy METTET au 0477/990.464

Travaux



Un été mis à profit pour réaliser et entamer les grands travaux 2010/2011. Voici un résumé des points importants.

Réparation des voiries réalisées début septembre. Un budget de près de 350.000 € a été alloué à ce chantier. Le marché a été attribué par le Conseil communal à la société JMV - Colas.



Le 13 septembre, début officiel de la première partie du chantier « football ». Construction du bâtiment destiné à accueillir une buvette, 9 vestiaires et divers locaux techniques



De sérieux investissements ont également été consentis en matière d'énergie, les chassis de la garderie et de la bibliothèque de Villers-le-Temple ont été remplacés ainsi qu'à l'administration communale Place Ovide Musin et ceux de plusieurs bâtiments annexes. Dans la foulée, un système domotique de régulation du chauffage a été placé dans les 2 écoles communales, l'ancien tribunal place Arthur Bothy et les locaux annexes.



Mais aussi : La toiture de la Nandrinoise, l'aménagement du parking de l'église Saint-Martin, les panneaux photovoltaïques à Villers-Le-Temple, le lifting d'été des écoles, etc.

10^{ème} édition du Festival Enfanfare, le plus grand festival de musique et de chanson pour enfants !

25 & 26 septembre 2010 à Blegny



En famille ou entre amis, petits ou grands, rendez-vous les 25 & 26 septembre prochains à Blegny, pour fêter les 10 ans de ce week-end musical dédié aux enfants.

Organisé dans le cadre des Fêtes de Wallonie en province de Liège, le Festival Enfanfare offre l'opportunité de découvrir l'univers musical sous un autre angle que celui proposé par les médias de masse.

Mousta Largo, Anaïs H, Wendy Nazaré pour les uns... Claire Goldfarb, Geneviève Laloy, Raphy Rafaël et de nombreux

artistes pour les autres... Tout le monde peut y trouver son style parmi plus de 40 concerts au programme ! Sans oublier l'aspect pédagogique et didactique des animations proposées : bricolages créatifs, découverte d'un instrument, divertissement, grimage, théâtre de rue, jeux, ...

La nouveauté de cette année ? Dix ateliers musicaux ! Les enfants peuvent venir s'essayer au chant, à la guitare, au piano, au djembé, à l'accordéon, ... le tout encadré par des professionnels pour apprendre en s'amusant.

Artistes en herbe ? Participez au concours My Festival sur le site Internet. Le principe est simple : il suffit de poster une vidéo, de récolter des votes auprès des internautes et de monter sur la scène ouverte durant le festival.

Bref, énormément d'activités pour tous, organisées sur un vaste terrain et décomposées sur 9 sites de spectacles, avec un prix d'entrée abordable : 1 € pour les moins de 14 ans et, pour les adultes, 5 € le samedi et 6 € le dimanche.

Plus d'infos ?

Horaire :

- Samedi 25/09/10, de 14h à 18h (début du dernier concert)
- Dimanche 26/09/10, de 13h à 18h (idem)

Accès : via l'autoroute E40, sortie 36 « Blegny » puis suivre le fléchage jusqu'au site de l'école communale de Blegny, place Sainte-Gertrude.

Parking gratuit sur le site de Blegny-Mine et navettes jusqu'à l'entrée du festival

Contacts : Enfanfare ASBL,
rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY
0499.60.28.45
enfanfare@hotmail.com
www.enfanfare-blegny.be

Patrimoine

Un projet concret du PPNa réalisé



Restauration d'une croix de 1633 ...

Qui va lentement, va sûrement, dit un proverbe. Ceux-ci recèlent souvent une sagesse fondée sur l'expérience.

En janvier passé, nous formulons l'espoir que le projet auquel le PPNa se consacre depuis longtemps se concrétiserait enfin.

Lors d'une visite du vieux cimetière de Saint-Séverin, nous avons constaté son état d'abandon malgré l'entretien saisonnier prodigué par les services communaux. Cela est d'autant plus compréhensible que seul un nombre infime de monuments funéraires est encore entretenu. Il faut préciser qu'ils datent majoritairement du 19e siècle, au plus tard du début du siècle passé.

Mais, parmi ces monuments fort délabrés, souvent anonymes, se dresse, à l'ombre de majestueux thuyas, une croix de pierre datée de 1633 rappelant à la mémoire des vivants que là git un ancien bourgmestre de Saint-Séverin, nommé Boutin.

La mention complète étant :

ICI GIST BATHOLOME BOVTIN
LEQVEL TRESPASSA
LE 21 DE DECEMBRE 1633
PRIE. POUR SON AME.

Cette croix de belle prestance n'avait pas résisté aux assauts du temps. Diverses fissures menaçaient ses deux branches horizontales, dont la droite était malheu-



reusement amputée de l'angle inférieur. Il était dès lors urgent d'agir pour préserver ce patrimoine de notre commune. Le PPNa, dont la raison d'être est, rappelons-le, la préservation de notre patrimoine, a décidé de sauver ce vestige du passé.

Sur le conseil de Madame De Belder, tailleur de pierre, nous avons construit une "niche" de protection en bois dont nous avons coiffé la croix afin de la protéger du gel qui menaçait de faire éclater les strates de la pierre déjà dangereusement fissurée.

suivirent, nous avons reçu une réponse favorable du Petit Patrimoine wallon qui a finalement accepté notre dossier. Les travaux de restauration ne purent toutefois pas être entrepris avant le printemps, un temps sec étant nécessaire au succès de ceux-ci.

Au cours du mois d'août dernier, Madame De Belder a réalisé un travail de restauration remarquable pour lequel les membres du conseil d'administration du PPNa lui présentent ses chaleureuses félicitations. Ils espèrent que les Nandriens prendront conscience de la richesse de ce petit patrimoine et qu'ils veilleront à le faire respecter afin que les générations futures puissent à leur tour l'apprécier.

En quoi les travaux de restauration ont-ils consisté ?



Il a fallu d'abord consolider la pierre de la croix à l'aide d'eau de chaux, la badigeonner de blanc d'Espagne (carbonate de calcium) et la nettoyer avec une brosse en laiton, pour la reminéraliser.

Ensuite, les travaux de ragréage ont pu débuter. Mais, pour ce faire, il a été nécessaire de rechercher, sur le site de l'ancienne carrière de Saint-Séverin située aux abords de la route d'Ombret, des pierres de même teinte et de même qualité que celle de la croix, afin d'en réaliser un mélange de poussière liée à de la chaux. Ce qui a permis, entre autres, de reconstituer la partie manquante du bras droit de la croix - sans refaire le lettrage- de façon à stabiliser la plaque qui se délitait et créer un ensemble cohérent avec le ragréage de la plaque arrière, elle aussi gravement fissurée. Soulignons que cette restauration a été effectuée dans le respect du matériau et de l'environnement. En effet, aucun produit toxique, aucun hydrofuge, aucune colle n'ont été utilisés, substances qui auraient fait barrage à l'eau des remontées capillaires ou de percolation (pluie).

Désormais, la croix du bourgmestre Boutin trône, toute "ragaille" au milieu du cimetière où elle peut être admirée et, surtout, elle peut affronter sans dommage les assauts des intempéries et pour quelques années ceux du temps. Le tailleur de pierre insiste toutefois sur la nécessité d'entretenir le travail effectué en réalisant un badigeon à l'eau de chaux tous les 4 à 5 ans afin de préserver la qualité de la restauration. De plus, tous les 8 à 10 ans, il serait souhaitable de traiter la croix avec un hydrofuge approprié.

L'idéal serait, certes, de restaurer l'entièreté du cimetière, ce qui constitue toutefois un projet tellement ambitieux qu'il dépasse les possibilités du PPNa. Néanmoins, une restauration modeste étant possible, nous avons entamé déjà un inventaire des différents monuments - photos, description, état... Le PPNa avisera, dans les mois à venir, des possibilités

Centre d'esthétique et d'amincissement.

- Epilation définitive : laser diode light sheer
- Massages relaxants
- Massages aux pierres chaudes
- Solarium
- Maquillage permanent
- Centre Quality Label Power Plate
- Nouveau : VIP Cromo System

MARIA GALLAND

80, Rue de la Croix-André • 4550 Nandrin
Tél. 04 371 28 36 • www.pointbeaute.com • Gsm 0476 98 53 13

Biodiversité : sauvons nos poiriers de la rouille grillagée

Ah qu'il est bon de pouvoir croquer une poire juteuse cueillie directement sur l'arbre. Ce plaisir risque malheureusement de disparaître comme tant d'autres choses si nous n'agissons pas vite.

Le constat est là, les poiriers sont malades. Ils sont infestés par un champignon qui forme des taches orange sur les feuilles et provoque la chute des fruits. Aucun traitement curatif n'est possible une fois les taches présentes. Quelle solution alors ? Il suffit de trouver et d'éliminer le responsable de l'infection, le genévrier.



En effet, ce champignon hiverne sur certaines variétés de Juniperus, avant d'infecter les poiriers fin avril - début mai. Au mois d'août, les poiriers relâchent les spores qui retournent hiverner sur les genévriers. En hiver, les poiriers redeviennent sains, il est donc inutile de couper vos arbres fruitiers !



Pour vaincre la rouille grillagée, la solution passe donc par l'arrachage des genévriers malades, de façon à casser le cycle de reproduction du champignon. Tout le monde est concerné, même les personnes ne possédant pas de poiriers car les spores peuvent se disperser jusqu'à 1000 mètres autour du sujet malade.



Pour tout autre renseignement ou pour une détection de la maladie, les services agricoles de la province de Liège mettent à disposition un technicien

que vous pouvez contacter à l'asbl Profruit (04/3771270).

Expo champignons Jeunes Naturalistes du Condroz



SAMEDI 16 octobre 2010
de 14h à 20h
DIMANCHE 17 octobre 2010
de 10h à 14h

Local des JNC
Rue Bouhaye n°36 à FRAITURE

- Exposition des espèces de nos régions
- Détermination des champignons par des spécialistes
- Dégustation & bar
- Promenade familiale le dimanche matin; rendez-vous au local des J.N.C. (rue Bouhaye n° 36 à Fraiture) à 9h30
- Promenade dans les bois de Nandrin et de Fraiture (récolte autorisée)
- Pour les établissements scolaires, possibilité de visiter l'expo le lundi (réservation obligatoire)

Organisation : JNC
(Jeunes Naturalistes du Condroz)
Renseignements : 085/51 28 36
e-Mail : paul.elay@skynet.be

Sous le patronage du Service des Affaires Culturelles de la Province de Liège.

31 Communes au soleil, les suites ...



Panneau d'affichage de la production photovoltaïque à Villers-le-Temple

En juin dernier, Nandrin participait avec 30 autres communes de la région Huy - Waremme à l'opération 31 communes au soleil.

Cette initiative de la SPI+, soutenue par la Région Wallonne et le FEDER s'était clôturée par la « fête du soleil » le dimanche 27 juin.

Le kit photovoltaïque installé sur le toit d'un bâtiment communal à Villers-le-Temple a valeur d'exemple pour une maison unifamiliale (+/- 4.000 kWh de production).

Chaque citoyen peut donc imaginer sa propre habitation produire la même énergie; un panneau didactique placé à l'extérieur (entrée de l'espace des Templiers) affiche en direct les données de production instantanée, journalière et cumulée. (La réception de l'installation a été effectuée ce 8 septembre. Le compteur affiche donc les données de production depuis cette date)

eco6 ecological systems
Votre partenaire en énergies renouvelables
Photovoltaïques
Pompes à chaleur
Micro-cogénération
DEVIS GRATUIT
www.eco6.eu - 084 38 76 38

Poubelles, du changement à Nandrin.

Dossier complet

Dès le 1 janvier 2011, les sacs-poubelle « blancs payant » ne seront plus ramassés, et seront remplacés par 2 conteneurs. Un vert pour les déchets organiques « compostables » et un gris pour les « résiduels ».

Pourquoi ce changement ?

En 2008, la Région Wallonne rendait un arrêté introduisant le « coût vérité » dans la gestion des déchets. Le « coût vérité », c'est le concept du pollueur/payeur, plus vous produisez de déchets, plus votre taxe sera élevée. (Bien qu'à Nandrin, la quantité moyenne des déchets étant tout à fait raisonnable, votre taxe de base devrait pouvoir couvrir la quasi-totalité de votre production).

Cet arrêté de la Région Wallonne permet également au citoyen de ne plus voir apparaître dans le calcul de sa taxe la gestion des déchets d'administrations, d'écoles, ou de commerces, puisque ceux-ci devront assumer le coût complet de leurs déchets.

Sachant que seuls les conteneurs à puces permettent de tenir une gestion individualisée et de ne plus assimiler les déchets des organismes publics ou commerciaux, c'est tout naturellement que la collecte nandrinoise passera par ce procédé dès le 1er janvier prochain. ◀



A Nandrin, 27.825Kg de vêtements ont été récoltés dans les « bulles à textile Terre »

Donnez une seconde vie à vos vêtements !

Vos armoires débordent de vêtements que vous ne portez plus ? C'est le moment de fai-

re le tri et de leur offrir une seconde vie. Des vêtements trop petits, trop larges ou simplement plus à votre goût encombrant votre garde-robe. Déposez-les dans une bulle à textile Terre. Vous faites ainsi un geste triplement positif :

- environnemental : la réutilisation des vêtements est une manière de lutter contre le gaspillage et l'accumulation des déchets;
- social : la récupération des textiles offre une insertion par le travail à des personnes éloignées des circuits traditionnels de l'emploi. Les magasins Terre permettent également à tout un chacun d'acheter des vêtements de qualité à petit prix;
- solidaire : Terre soutient des projets de développement dans les pays du Sud .

Emballez vos vêtements dans un sac en plastique et portez-les à la bulle à textile. Vous pouvez également déposer de la maroquinerie, des chaussures liées par paire, de la lingerie et du linge de maison.

Où?

- **Route du Condroz, 402 (parking de la boutique La différence)**
- **Le Tombeu (près des bulles à verre)**
- **Rue du Cimetière (au cimetière)**
- **Rue Tiges des Saules Espace des Saules, Louis Delhaize)**

Plus d'infos sur Terre ?
Tél : 04 240 58 58
www.terre.be

Qu'allez-vous payer ?

Vous payez pour une année votre taxe fixe qui vous donne automatiquement droit à un service minimum.

À savoir,

- la collecte en porte-à-porte des PMC et papier-cartons
- un rouleau de sacs bleus PMC
- l'accès au réseau des recyparcs et des bulles à verre
- la fourniture des conteneurs à puce
- un nombre de kilos et de levées de vos conteneurs qui sont établis par la Commune.

Si toutefois, vous dépassez ces quotas, vous ne payez qu'en fonction du nombre de fois où vous sortez vos conteneurs et au prorata du poids de vos déchets produits.

Tout le détail des levées et pesées figurera sur votre facture déchet.

Jouez le jeu du tri et vous ne dépasserez pas vos quotas.

Prévision de la taxation 2011 en matière de déchets ménagers

(sous réserve du vote du Conseil communal)

Isolés : 70 €

Ménages 2 personnes : 110 €

Ménages 3 personnes et plus : 145 €

2^{ème} résidences : 70 €

- **Le nombre de levées comprises dans le montant de la taxe est de : 30 (0,65€ la levée supplémentaire.)**
- **Le nombre de kilos de résiduel compris dans la taxe est de : 50 Kg par habitant par an (0,12€ le Kg supplémentaire)**
- **Le nombre de kilos d'organique compris dans la taxe est de : 20 Kg par habitant par an (0,10€ le Kg supplémentaire)**
- **Commerçants : 26 € de location des conteneurs + 0,65 € la levée + 0,12 € le kilo de résiduel + 0,10 € le kilo d'organique**
- **S'il y a plusieurs chefs de ménage à une même adresse, ils recevront autant de conteneurs et de taxes que de chefs de ménage**
- **2011 Paiement uniquement de la taxe forfaitaire 2011**
- **2012 Paiement de la taxe forfaitaire 2012 + les kilos et levées supplémentaires de 2011**

Déchets : Questions fréquemment posées

1. Quel intérêt de trier ses déchets organiques ?

La production moyenne de déchets tout-venant en Wallonie est de 123 kg/hab./an, dont 66 kg/hab./an de déchets organiques. Donc, 50% de ces déchets tout-venant sont organiques et biodégradables. Ces derniers peuvent soit être destinés à l'élaboration de compost, soit être intégrés à un processus de biométhanisation (un procédé permettant la production d'énergie verte).

Toutefois, cette valorisation n'est possible que si un tri correct est effectué à la source, c'est-à-dire par les producteurs de déchets, en l'occurrence les ménages.

2. Quels déchets puis-je placer dans le conteneur vert (Organiques) ?

Consultez le guide du tri. Un autocollant reprenant les déchets admis se trouvera sur votre conteneur. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas contacter notre call center (04/204.74.74).



3. Quels déchets dois-je placer dans mon conteneur gris (Tout-venant) ?

Votre conteneur gris doit être considéré comme la solution ultime pour vos déchets. Ils recueillent les déchets qui n'ont pas leur place dans les sacs bleus PMC, les papiers cartons, le conteneur vert, les bulles à verre, ou dans les filières de recyclage proposées dans nos recyparcs.

4. Je composte déjà à domicile mes déchets organiques, je ne vois pas mon avantage à utiliser le conteneur vert.

Le compostage à domicile reste une pratique idéale pour valoriser soi-même ses déchets organiques. Cependant, la collecte en conteneur apporte une solution complémentaire pour certains types de déchets qui sont difficilement ou pas compostables à domicile.

Ex : tontes de pelouse, viandes cuites, os, coquilles, langes d'enfants,....

5. J'habite en appartement ou vais-je mettre mes conteneurs ?

Un conteneur de 40 L ne prendra pas plus de place que votre sac poubelle.

Même si vous allez recevoir deux conteneurs, vous pourrez placer un conteneur dans votre cuisine et l'autre dans votre garage, cave, etc. De plus, dans certains cas, des solutions personnalisées peuvent être envisagées.

6. Je suis une personne âgée ou à mobilité réduite, je crains ne pas pouvoir déplacer mon conteneur facilement.

Les conteneurs sont fort maniables car pourvus de roulettes et d'une poignée. Il ne faudra donc pas les porter contrairement aux sacs.

7. Comment le collecteur identifie-t-il mon conteneur ? Devant mon immeuble, il y a plusieurs conteneurs.

Lorsque le conteneur est déposé sur le camion pour la vidange, un système électronique identifie votre conteneur grâce à sa puce électronique. Il n'y a donc aucun risque de confusion.

8. Comment puis-je reconnaître mon conteneur ?

Votre adresse figurera sur un autocollant apposé sur vos conteneurs.

9. Comment puis-je m'assurer que le collecteur ne commette pas d'erreur en pesant mon conteneur ?

Les systèmes de pesées sont homologués par le Service Public Fédéral Economie selon des normes strictes et soumis à des révisions périodiques. A titre comparatif, les systèmes de mesures aux pompes à essence doivent également être homologués par le même SPF.

10. Mon conteneur n'a pas été totalement vidé lors de la collecte. Les déchets qui restent dans mon conteneur ont-ils été pesés ?

Non, pour comptabiliser les kg collectés, DEUX pesées distinctes sont effectuées. Une avant la vidange, et une après. Dès lors, le poids pris en considération est la différence entre ces deux pesées. S'il reste des déchets dans votre conteneur, ceux-ci ne seront pas comptabilisés.

11. Puis-je fermer mon conteneur à clef ?

Les conteneurs ne sont pas équipés de serrure. Toutefois, celle-ci est disponible en option au prix de 25€.

Dans les communes fonctionnant déjà avec des conteneurs, les cas de remplissage de conteneurs par autrui sont fort rares rendant la pose d'une serrure inutile.

De plus, lorsque vous mettez votre conteneur à rue, il est rempli, ce qui laisse peu de place pour des déchets étrangers.

Toutefois, si vos conteneurs sont entreposés dans un local commun (local technique, cave, garage), nous comprenons qu'il soit plus prudent d'y intégrer dès le départ un système de fermeture à clé.

12. Mon conteneur est cassé ou a été vandalisé. Que dois-je faire ?

Contactez notre call center (04/240.74.74). Intradel prendra en charge les réparations nécessaires (exemple : changement des roues) ou, le cas échéant, le remplacement de votre conteneur.

13. Mon conteneur a été volé ?

Lorsque vous constatez le vol, prévenez notre call center (04/240.74.74). La puce électronique de votre conteneur sera désactivée et personne ne pourra l'utiliser. Ainsi, vous ne courez pas le risque d'avoir

à payer d'autres déchets que les vôtres. D'autre part, dès le vol signalé, un nouveau conteneur vous sera livré.

14. Comment puis-je entretenir mon conteneur vert ?

Pour garder votre conteneur organique propre, n'hésitez pas à utiliser des sachets biodégradables et/ou disposez dans le fond des feuilles de journal froissées. Pour le nettoyage utilisez simplement de l'eau chaude.

15. Puis-je mettre un sachet en plastique dans mes conteneurs ?

Dans le conteneur tout-venant, vous pouvez y mettre du plastique sans aucun problème.

Par contre ils sont exclus du conteneur organique. Toutefois, vous pouvez utiliser des sacs biodégradables qui sont vendus dans le commerce.

16. Je déménage, que dois-je faire avec mes conteneurs ?

Vous devez les laisser sur place en veillant toutefois à ce qu'ils soient propres lors de votre départ.

Lorsque vous quittez votre logement, vous devez effectuer un relevé contradictoire mentionnant la date de changement d'utilisateur du conteneur. Ce document (disponible auprès de votre administration communale) devra être signé par vous et le nouvel utilisateur.

C'est le même genre de procédure que pour un changement de titulaire pour un compteur électrique ou d'eau.

17. Quelle est la différence entre le service minimum et le service complémentaire ?

Le service minimum est compris dans votre taxe communale et il couvre :

- La collecte, en porte à porte, des ordures ménagères après tri sélectif ;
- Un certain nombre de vidanges et de kilos de déchets ménagers ;
- la collecte, en porte à porte, des PMC et Papiers/Cartons ;
- l'accès aux Recyparcs ;
- l'accès aux bulles à verres ;
- le traitement de tous ces déchets ;

Les communes sont libres d'inclure d'autres services dans ce service minimum (exemple : collecte des sapins de Noël).

Le service complémentaire n'est pas compris dans votre taxe communale et fera donc l'objet d'une facturation complémentaire. Ce service couvre les vidanges et kilos dépassant celles octroyées dans le service minimum. Si vous trie intelligemment vos déchets, vous n'aurez pas à payer ces frais supplémentaires.

18. Je suis indépendant (libraire, pharmacien, restaurant,...) qu'en est-il pour mes déchets ?

Si vous habitez sur votre lieu de commerce, vous avez droit comme tout citoyen aux conteneurs prévus dans le service minimum.

Si vous n'habitez pas sur le lieu de votre commerce, veuillez contacter votre administration communale afin de savoir si vous pouvez profiter de la collecte des déchets ménagers.

Attention, le volume maximum des conteneurs est de 240L. ▶

Nouveau parc de « bulles à verres »



Un nouveau point de dépôt pour vos verres a été mis en place sur le parking communal Saint-Martin.

Une « bulle » pour les verres transparents, et une autre pour les colorés sont misent à votre disposition sur le parking communal Saint-Martin (accès par la rue de la Rolée - école Saint-Martin).

Ce nouveau parc est en place depuis le mois d'août 2010, et destiné à rendre votre tri encore plus confortable.

Nous comptons bien entendu sur la participation de tous pour conserver le site propre et sécurisé. N'oubliez pas que de nombreux enfants passent à proximité du lieu chaque jour en se rendant à l'école et que les incivilités sont autant de mauvais exemples pour les plus jeunes.

Les bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent sont autorisés dans les « bulles ». Chaque récipient doit être entièrement vide, et ne peut comporter ni couvercle, ni bouchon.

Il est interdit d'y jeter du verre résistant aux hautes températures (ex. : plats allant au four, plaques vitrocéramiques), de la porcelaine ou céramique, des récipients en terre cuite, de l'opaline ou du cristal, du verre plat tel que vitres et miroirs, des ampoules et des tubes néon.



L'avis de notre service urbanisme sur l'accueil des poubelles à puces

Les puces débarquent.

par Xavier Callebaut
service urbanisme

Rassurez-vous, il ne s'agit évidemment pas d'une alerte vétérinaire sur une invasion de parasites peu visibles, mais hautement irritants pour l'épiderme. J'évoque ici les nouvelles poubelles à puces qui remplaceront dès l'année prochaine nos traditionnels sacs poubelles.

Si ces nouvelles pratiques ordurières vont révolutionner certaines de nos habitudes ménagères, je suis convaincu qu'elles entraîneront également des mutations dans nos habitations.

C'est que les nouveaux conteneurs Intradel, il va falloir les stocker, entreposer, protéger quelque part. Si votre garage ressemble à la plupart des garages que je connais, c'est-à-dire tellement encombré que la voiture y entre difficilement, vous aurez peut-être l'idée de leur construire un abri.

Que prévoit le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie pour ces petites constructions ?

L'article 262 permet, à condition de respecter les dispositions légales (plan de secteur, prescriptions de lotissement, ...), de placer, sans permis d'urbanisme, en zone d'habitat à caractère rural¹, un (et un seul) abri de jardin ou car port aux caractéristiques suivantes :

Abri de jardin :

- superficie maximale de 20m² ;
- hauteur à la gouttière de 2,50m maximum ;
- hauteur au faîte de 3,50m maximum ;
- implanté à l'arrière du bâtiment par rapport à la voirie ;
- implanté à 2m des limites mitoyennes.

Car port :

- érigé en contiguïté avec un bâtiment existant et en relation directe avec la voirie ;
- superficie maximale de 30m² ;
- volume couvert d'une toiture posée sur des poteaux en bois ou des piliers constitués de matériaux similaires au parement du bâtiment existant ;
- toiture plate, à un versant ou deux versants de même pente et longueur ;



- pour les toitures à versants, hauteur maximale à la gouttière de 2,50m et 3,50m au faîte. Matériaux de couverture similaires à ceux du bâtiment existant ;
- pour les toitures plates, hauteur maximale à l'acrotère de 3,20m.

Si votre âme de bâtisseur ne peut se contenter d'une construction répondant à ces critères, je vous conseille de contacter l'équipe du service Urbanisme qui vous indiquera alors les démarches à entreprendre.

Enfin, n'oublions pas que l'article 262 permet également, toujours à condition de respecter les dispositions légales (plan de secteur, prescriptions de lotissement, ...), de placer, dans la zone de cours et jardins², les poubelles et compostières pour autant que la hauteur totale ne dépasse pas 2,50m.

J'espère que ces quelques pistes vous permettront d'accueillir sans désagrément les conteneurs à puces.

Bon tri.

1. Occupation du sol déterminée par le plan de secteur disponible sur le site cartographique de la Région wallonne : <http://cartographie.wallonie.be/NewPortailCarto/>
2. espace situé à l'arrière des constructions principales et secondaires établies à proximité de la voirie.



Service urbanisme de Nandrin :
085/51.94.99

Du lundi au vendredi
de 9.00 à 12.00 heures

Le mercredi de 13.30 à 15.30 heures

Le jeudi de 16.00 à 19 heures (sur rendez-vous)

La gestion des déchets et les enfants

La Commune de Nandrin, en collaboration avec Intradel et la Région Wallonne distribuera à tous les élèves des écoles du territoire une boîte fraîcheur à collation. Cette action est destinée à sensibiliser parents et enfants aux inconvénients du suremballage.

La collation de dix heures est un moment précieux. Elle ne remplace pas un bon petit déjeuner mais complète le repas matinal pour aider l'enfant à tenir jusqu'à midi. Malheureusement, cette collation est généralement constituée de snacks et de boissons sucrées, mauvais pour la santé et producteurs généreux de déchets. Un dix heures sain est aussi un dix heures respectueux de l'environnement.

Un nombre croissant de dix heures sont constitués de snacks et de boissons sucrées. Ceux-ci contiennent trop de sucres rapides, trop de graisses et trop d'additifs. Même s'ils apportent de l'énergie instantanément, les sodas et autres boissons

sucrées sont pauvres en vitamines et en sels minéraux. Ils n'ont aucun intérêt nutritionnel et n'apportent que des calories «vides».

Ces aliments pauvres laissent beaucoup de déchets, à charge pour l'école de gérer une tonne de déchets par 200 élèves.

Quant aux snacks, généralement vendus en portion individuelle, ils sont emballés et suremballés. Les producteurs ne cessent d'inventer de nouveaux produits et de nouveaux emballages toujours plus ludiques et tentants : produits «miniatures», mikado, bouchées de fromages frais, lunchable (emballage contenant tous les ingrédients pour réaliser soi-même un mini-sandwich!)... Ces produits coûtent cher ! Dans plus de 90% des cas, le prix est proportionnel à la quantité de déchets produite. Pour une même marque de produit, le prix peut varier du simple au double (pour 100 g de produit) lorsque l'on passe de l'emballage

grand format au produit «mini» en emballage individuel.



Plus d'info : <http://leligueur.citoyenparent.be>

Un fruit, un produit laitier, une tartine ou même quelques carottes crues, voilà des collations idéales. Elles seront emballées dans une boîte à tartines ou une boîte de conservation. La collation reste ainsi en parfait état... et sans générer de déchets inutiles.

Collecte de jouets dans les Recyparcs

Le samedi 16 octobre 2010, Intradel, en collaboration avec les intercommunales

wallonnes de gestion des déchets, organisera une collecte de jouets en bon état dans tous ses recyparcs.

En 2009 grâce à votre générosité, ce sont plus de 13 000 jouets qui ont été collectés dans les recyparcs d'Intradel au profit d'actions sociales locales.

Cette année encore, vous aurez l'occasion non seulement de participer à une action de solidarité mais en plus d'agir en faveur de l'environnement en ne jetant pas un jouet qui peut encore servir.

Concrètement, nous invitons tous les usagers à nous remettre des jouets en bon état, c'est-à-dire de bonne qualité et réutilisables dont ils n'auraient plus usage.

D'avance merci pour tous les enfants qui, grâce à votre action, pourront passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Le samedi 16 octobre apporte un jouet en bon état sur ton recyparc.

Un jouet sympa servira 2 fois !



En donnant un jouet que tu n'utilises plus, tu fais plaisir à un autre enfant et tu permets à un jouet encore utilisable de ne pas être jeté à la poubelle !

Rappel : recyclez vos cartouches vides

Les cartouches d'encre et de toner, difficilement recyclables se retrouvent trop fréquemment dans nos poubelles, alors qu'il est tout à fait possible de leur donner une seconde vie.

L'Administration communale de Nandrin a choisi de faire appel à la société Écoplus Services (www.ecoplusservices.be) reconnue depuis 2001 en qualité de collecteur agréé auprès du Ministère de la Région Wallonne et de l'Ovam (région néerlandophone) pour la récolte de ses consommables d'impression.



Écoplus Service a ainsi déposé 4 boxes carton pour récolter les cartouches de l'administration, mais également celles de la population.

Vous pouvez trouver ces box au service Population Place Ovide Musin, au CPAS rue Tige des Saules et dans les deux implantations de l'École communale.

ENEZ APPRENDRE A COMPOSTER

FORMATION
GRATUITE!!!



Intradel et votre commune vous proposent de participer à des **ateliers de formation** pour vous donner tous les trucs et astuces afin d'obtenir un **compost** de qualité à partir de vos **déchets de cuisine et de jardin**.


MOINS DE DÉCHETS
On a tous à y gagner! www.intradel.be


Intradel

Éditeur responsable: B. Craeghs, Directeur Général Intradel - Imprimé sur du papier recyclé

Vous avez envie de vous mettre au **compostage à domicile** mais vous ne savez pas trop comment ? Vous avez déjà essayé mais vous n'êtes pas arrivés à un compost très satisfaisant ?

Ces ateliers démarreront par une **séance d'information sur le compostage**

Le mardi 28 septembre 2010 à 19h30 à la salle

"la Nandrinoise", Place Ovide Musin, 17 à 4550 Nandrin

Cette **formation** sera suivie d' **un atelier pratique en extérieur,**

le samedi 02 octobre à 10h00

(le lieu de la formation pratique vous sera annoncé lors de la séance d'information)

Participation **entièrement gratuite**. Pour faciliter l'organisation des formations, inscription souhaitée au **04/240.75.21** ou **info@intradel.be**